

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 514^e séance (séance intensive) tenue le 14 décembre 2009,
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Claude Breton, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. François de Médicis, M. Jérôme Del Castillo, M. Daniel Dubreuil, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Marc Girard, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, M. Germain Lacasse, Mme Marie Lacroix, M. Yves Langelier, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, Mme France Varin, M. Luc Valiquette, M. Jean-Marie Van Der Maren, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, Mme Imen Naili; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy, les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Philippe Beauregard, M. Luc Granger.

Absents : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. Philippe Gauthier, Mme Hélène Lebel; les représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry, M. Maxime B. Rhéaume; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, M. Robert Martin; un représentant du personnel : M. Stephan Meloche; les observateurs : Mme José Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, Mme Rachel Houle, M. Raymond Lalande, M. Mathieu Nowakowski, M. Jean-Louis Richer, Mme Ghilaine Roquet.

Excusés : le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Jean L. Rouleau; les représentants du corps professoral : Mme Christina Cameron, Mme Marie-Alexis Colin, Mme Fabie Duhamel, Mme Diane Labrèche; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Avis de décès

Faculté des arts et des sciences

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter des hommages à la mémoire de M. Garbis Kortian, professeur retraité du Département de philosophie, décédé le 23 août dernier, et à la mémoire de M. Phan Chon Tôñ, professeur retraité du Département de sciences biologiques, décédé le 1^{er} août dernier.

Garbis Kortian

C'est avec regret que nous avons appris le décès, survenu à Paris le 23 août dernier, de notre ancien collègue, Garbis Kortian, qui a été professeur au Département de philosophie de l'Université de Montréal pendant plus de vingt-cinq ans.

D'origine arménienne, Garbis Kortian est né à Kessab, en Syrie, le 15 février 1938. Après avoir complété ses études de doctorat à l'Université de Vienne en 1966, il a poursuivi ses recherches en Allemagne auprès, entre autres, de Theodor W. Adorno. C'est en sa qualité de spécialiste de la pensée allemande qu'il est entré, en 1968, au Département de philosophie,

alors sous la direction de Vianney Décarie (qui nous a également quittés, le 6 septembre dernier). Professeur brillant et personnalité fascinante, Garbis Kortian a su initier toute une génération d'étudiants aux enjeux spéculatifs profonds de la pensée de Kant et de l'idéalisme allemand. Il n'hésitait pas d'ailleurs à poursuivre ses enseignements sous forme de séminaires privés et de groupes de lecture, où il pouvait partager ses réflexions et les mettre à l'épreuve. Généreux de son temps et prodigue de ses conseils, Garbis Kortian a supervisé aux cycles supérieurs les travaux de plusieurs étudiants qui ont par la suite obtenu des postes, par exemple, à l'Université de Californie à Berkeley, aux universités McGill et Laval, de même qu'à l'Université de Montréal.

Collaborateur régulier de la revue parisienne *Critique*, alors sous la direction de Jean Piel, Garbis Kortian a publié son maître-livre en 1979 sous le titre *Métacritique*.

Doué d'une remarquable sensibilité esthétique, il a su dispenser avec enthousiasme des enseignements sur la philosophie de l'art tout en contribuant à l'organisation de plusieurs activités à caractère international.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Garbis Kortian, professeur retraité du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université, décédé le 23 août 2009.

Phan Chon Tôn

Monsieur Phan Chon Tôn, professeur du Département de sciences biologiques retraité depuis 1993, nous a quittés le 1^{er} août 2009. Né en 1930 au Vietnam, M. Phan a obtenu une licence en biochimie à l'Université de Paris, une maîtrise en physiologie végétale puis un doctorat dont le sujet portait sur les effets de l'éthylène sur les végétaux et les champignons. Il a, par après, occupé plusieurs postes de chercheur en France avant de venir au Canada pour occuper un poste de professeur à l'Université d'Alberta.

Monsieur Phan Chon Tôn a intégré le Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal en 1974 à titre de professeur titulaire. Il a été un pionnier dans le domaine de la physiologie végétale. Dès son arrivée, il a présidé les réunions de la Société Canadienne de Physiologie végétale, ce qui a assuré le rayonnement et le démarrage des activités d'enseignement et de recherche dans ce domaine. Son laboratoire a été prolifique en recherche; on y a réalisé plusieurs maîtrises et doctorats sur les changements biochimiques des tissus internes des végétaux et des fruits lors de leur conservation et maturation à long terme en atmosphère contrôlée. Tout au long de sa carrière à l'Université de Montréal, Monsieur Phan a maintenu des relations professionnelles et scientifiques avec les meilleurs laboratoires en physiologie végétale en Europe et en Amérique du Nord.

Monsieur Phan a laissé sa marque au Département en bâtissant les fondements de la physiologie végétale, un domaine important pour l'émergence dans les années 1990 de l'Institut de Recherche en Biologie végétale, une infrastructure devenue un élément majeur pour les activités de recherche et d'enseignement au Département de sciences biologiques.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Phan Chon Tôn, professeur retraité du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences de l'Université, décédé le 1^{er} août 2009.

Faculté de médecine dentaire

Le recteur invite le doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne, à présenter des hommages à la mémoire de M. James Percy Lund, chercheur, qui a été professeur et vice-doyen de la Faculté, décédé le 8 décembre dernier, et à la mémoire de Mme Solange Simard-Savoie, professeure émérite de la Faculté, décédée le 5 décembre dernier.

James Percy Lund

James Percy Lund est né au Lancashire en Angleterre en 1942 et a émigré avec sa famille en Australie en 1957. Après avoir complété ses études en dentisterie à l'Université d'Adélaïde en 1966 et une brève pratique à Mt. Gambier, au Sud de l'Australie, il entama un Ph.D. à l'Université de Western Ontario. À l'obtention de celui-ci, en 1971, il poursuivit ses travaux à l'Université de Montréal où il connût une carrière qui dura 24 ans et culmina avec le poste de vice-doyen à la recherche de la Faculté de médecine dentaire, qu'il conserva pendant 8 ans. Durant les années qu'il a passé à l'Université, il travailla

notamment avec le Dr Yves Lamarre et avec le Dr Serge Rossignol. De 1995 à 2008, il occupa le poste de doyen de la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill. James Lund était toujours actif comme chercheur, et collaborait au Laboratoire de neurophysiologie et de neuroanatomie du système trigéminal de la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, dirigé par Mme Arlette Kolta. Son décès représente une grande perte pour la Faculté.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur James Percy Lund, chercheur, et anciennement professeur et vice-doyen de la Faculté de médecine dentaire de l'Université, décédé le 8 décembre 2009.

Solange Simard-Savoie

Diplômée de l'Université de Montréal en pharmacologie, Solange Simard-Savoie, professeure émérite de la Faculté de médecine dentaire, a été la première femme de cette Faculté à obtenir des fonds du Conseil de recherches médicales. Témoignant d'une grande culture, Mme Simard-Savoie a publié plusieurs ouvrages de pharmacologie. Mme Simard-Savoie était la sœur de René Simard, recteur de l'Université de 1993 à 1998.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Madame Solange Simard-Savoie, professeure émérite de la Faculté de médecine dentaire de l'Université, décédée le 5 décembre 2009.

Composition de l'Assemblée universitaire

Fin du mandat de M. Jean Sirois

Le recteur signale la fin du mandat, au 31 décembre prochain, de M. Jean Sirois, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire. Le recteur souligne l'excellence du travail réalisé par M. Sirois dans cette fonction ainsi que son assiduité aux travaux de l'Assemblée universitaire. L'Assemblée félicite M. Sirois en applaudissant.

AU-514-1

ORDRE DU JOUR
A-21/514^e/774

AU-514-1

Le président des délibérations invite le substitut au porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Nicolas Descroix présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/514^e/774. Il est précisé que deux points qui devaient être reportés de l'ordre du jour des séances précédentes (recommandation du Comité de la planification relative au *Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal*, et présentation du document *Principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures*) n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour de cette séance, car la présentatrice de ces points, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP, ne peut assister à la séance, étant à l'extérieur du pays. La présentation de ces points a donc été reportée à la séance de janvier prochain.

Un point a été ajouté à la rubrique des points statutaires, à la *Période d'information*, afin d'inscrire la présentation de la chancière de l'Université, à la suite de l'invitation qui lui a été adressée par l'Assemblée. La chancière étant disponible à compter de 11 heures 30, le Comité de l'ordre du jour propose à l'Assemblée de suspendre ses règles, afin de traiter de ce point en prolongeant, pour sa durée, la période habituellement allouée pour traiter des cinq premiers points statutaires; la proposition est appuyée, et adoptée, à l'unanimité.

M. Samir Saul s'informe si le Comité de l'ordre du jour a prévu que la présentation de la chancière soit suivie d'une période de questions.

La secrétaire générale indique qu'il est prévu qu'une période de questions suive la présentation de la chancellerie. Elle précise que sur la période allouée, d'une durée totale de 30 minutes, la présentation de la chancellerie sera d'une durée approximative de dix minutes, et que le reste de la période allouée à ce point sera consacré à une période de questions.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès verbal de la 513^e séance tenue le 23 novembre 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 - Invitation adressée à la chancellerie
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée
 - 7.1. Comité de la recherche
 - 7.2. Comité du statut du corps professoral
 - 7.3. Comité de la planification
8. Chantier post-budgétaire
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU
 - Recommandation relative à la nomination d'un membre étudiant au Comité de la recherche
10. Comité du statut du corps professoral—CSCP
 - Rapport concernant les pratiques d'embauche des professeurs invités et des chercheurs invités
11. Comité de l'ordre du jour
 - Absentéisme aux séances de l'Assemblée
 - Recommandation en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Proposition relative à la mise sur pied d'un comité de révision des politiques en matière d'évaluation des enseignements
13. Prochaine séance
14. Clôture de la séance

AU-514-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 513^e SÉANCE

AU-514-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

À la page 8, au troisième paragraphe de la délibération AU-513-6, la première phrase se lira : « M. Rouillard précise que les données de la CREPUQ étaient présentées en termes d'étudiants inscrits à temps complet, et aussi en termes d'EETC. »

À la page 9, au dernier paragraphe, à la dernière ligne, ajouter « administratifs » après « adjoints ».

À la page 19, au sixième paragraphe, à la première phrase, aux troisième et quatrième lignes, la deuxième partie de la phrase se lira : « le vice-recteur rappelle que M. Dumont aurait pu présenter des questions lors de la deuxième réunion du Comité qui a porté sur les états financiers, réunion qui n'a pas eu lieu, puisque aucun des membres du CBAU –incluant M. Dumont– n'a demandé la tenue d'une réunion additionnelle ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 513^e séance tenue le 23 novembre 2009, tel que modifié.

La secrétaire générale donne la parole au *provost* et vice-recteur–Affaires académiques ainsi qu'au vice-recteur exécutif, pour la présentation de sujets relatifs à des affaires découlant du procès-verbal de la 513^e séance.

Relativement à une question présentée par M. Denis Monière sur le calendrier universitaire, quant au nombre de semaines que comporte un trimestre, le provost et vice-recteur–Affaires académiques explique que les règles de composition du calendrier universitaire indiquent que le trimestre doit comporter au moins 75 jours de cours et d'examens, dont un minimum de 13 semaines de cours. Ces modalités ne permettent toutefois pas de garantir que le trimestre comportera 13 lundis. Bien que l'on ait pu observer que le nombre de lundis pouvait varier selon les trimestres (allant d'un nombre de 12 à 14), l'établissement du calendrier universitaire en fonction des règles de compositions mentionnées répond aux normes visées. Sur une modalité de l'ajout de journées flottantes, qui a été évoquée, le *provost* précise qu'une telle modalité a été appliquée il y a quelques années, mais a été abandonnée, en raison de conflits d'horaire que cela occasionnait pour les étudiants suivant des programmes dont les cours relevaient de facultés disciplinaires différentes. Le *provost* mentionne qu'il reste possible pour les Facultés de demander des dérogations au calendrier universitaire.

M. Denis Monière souhaite vérifier l'information transmise par le *provost*, indiquant que le trimestre doit comporter un minimum de 13 semaines.

Le *provost* confirme que les règles de composition du calendrier universitaire indiquent que le trimestre doit comporter un minimum de 13 semaines de cours, mais pas nécessairement un nombre de 13 lundis.

Relativement à une situation signalée par Mme Renée Béland, sur des difficultés liées à l'établissement d'un café étudiant au Pavillon 7077, avenue du Parc, le vice-recteur exécutif mentionne qu'après vérification, il a été confirmé que la situation a été réglée, et que le café étudiant est opérationnel.

Donnant suite à une information qu'il avait transmise lors de la 513^e séance, le vice-recteur exécutif annonce qu'une clinique de vaccination aura finalement lieu à l'Université, à la suite d'une demande des autorités du réseau de la santé quant à la disponibilité de locaux. Des séances de vaccination seront ainsi offertes sur le campus, au deuxième étage du Pavillon 3200, Jean-Brillant, les mercredi 16 et jeudi 17 décembre prochains, entre 11 heures et 18 heures.

En regard des questions présentées à la suite de la présentation des états financiers au 31 mai 2009, le vice-recteur indique qu'il fera une présentation lors d'une prochaine séance. Il précise que les systèmes comptables et informatiques dont on dispose actuellement ne permettent pas de produire de manière automatique les données et analyses demandées.

M. Milton Campos indique que lors de la 513^e séance, dans le cadre de la présentation des états financiers, il avait présenté une question portant sur une rubrique intitulée *cas spéciaux*, intégrée au poste budgétaire relatif aux fonds spécifiques, incluant les fonds internes de recherche (document *Dépenses des Facultés et des Services*, page 11, et document *Commentaires et faits saillants*, page 21). Cette question avait alors été référée au vice-recteur—Recherche. Celui-ci étant absent, M. Campos demande si une réponse sera apportée à sa question.

La secrétaire générale indique qu'une réponse sera présentée par le vice-recteur recherche lorsqu'il sera présent.

La secrétaire générale indique n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-514-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-514-5
AU-514-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-514-5.1
AU-514-5.1.1	<u>Départ de Mireille Mathieu</u>	AU-514-5.1.1

Le recteur mentionne que le 7 décembre dernier, le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie—AUF, M. Bernard Cerquiglini, a annoncé, à Paris, la nomination de Mme Mireille Mathieu au poste de vice-rectrice à la vie associative et au développement. Mme Mathieu entrera en fonction le 1^{er} juin 2010, et conservera, jusqu'à ce moment, ses fonctions actuelles de vice-rectrice aux relations internationales de l'Université.

L'Assemblée félicite Mme Mathieu en applaudissant.

AU-514-5.1.2	<u>Départ de Philippe Beauregard</u>	AU-514-5.1.2
--------------	--------------------------------------	--------------

Le recteur annonce que le vice-recteur adjoint aux communications, M. Philippe Beauregard, quittera ses fonctions à l'Université le 22 décembre prochain. M. Beauregard se joindra, en janvier prochain, à l'équipe de direction de l'Université Concordia à titre de chef des communications.

L'Assemblée félicite M. Beauregard en applaudissant.

AU-514-5.1.3	<u>Commémoration du 6 décembre 1989</u>	AU-514-5.1.3
--------------	---	--------------

Le recteur mentionne qu'à l'occasion du vingtième anniversaire des événements du 6 décembre 1989 survenus à l'École Polytechnique, l'Université a tenu trois activités de commémoration.

La *Bourse du 6 décembre* pour l'année 2009 a été décernée à Mme Sophie Magnan, étudiante au doctorat au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

L'exposition *Vingt ans d'action depuis le 6 décembre*, dont le vernissage a eu lieu le 25 novembre dernier et qui se déroule jusqu'au 20 décembre, témoigne des actions entreprises pour contrer la violence faite aux femmes depuis la tragédie du 6 décembre 1989 et pour multiplier les efforts pour promouvoir la participation des femmes dans les secteurs non traditionnels.

L'Université a décerné un doctorat honorifique à Mme Lili-Anna Peresa, dans le cadre de la cérémonie privée et laïque tenue par l'École Polytechnique le 6 décembre dernier. Diplômée de l'École Polytechnique en 1987, Mme Peresa travaillait comme ingénieure chez Bell Canada au moment de la tragédie. Cet événement l'a amenée à prendre plus rapidement les actions à portée humanitaire qu'elle envisageait de poursuivre tout en se dirigeant dans un secteur professionnel non traditionnel. Mme Peresa a été directrice d'UNICEF-Québec, et a travaillé à Oxfam-Québec et à Amnistie internationale, avant de prendre la direction de la Fondation *One-Drop*.

AU-514-5.1.4	<u>Honneurs</u>	AU-514-5.1.4
--------------	-----------------	--------------

Le recteur signale que selon un palmarès du magazine *Time*, l'étude dirigée par Mme Linda Pagani, chercheure à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences et au CHU Sainte-Justine, figure parmi les plus importantes recherches en santé de l'année 2009. Dr Pagani et son équipe ont établi, pour la première fois, un lien entre les comportements d'hyperactivité et d'inattention observés chez des enfants de maternelle et les jeux d'argent. Les résultats de cette étude ont été publiés dans l'édition de mars 2009 de la revue *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*.

AU-514-5.2	<u>Information provenant d'autres membres de l'Assemblée</u>	AU-514-5.2
------------	--	------------

Aucun sujet n'est signalé à l'Assemblée.

AU-514-5.3

Invitation adressée à la chancelière

AU-514-5.3

Ce point est présenté à 11 heures 30; tel que convenu au moment de la présentation de l'ordre du jour, l'Assemblée suspend ses règles afin de traiter de ce point en prolongeant, pour sa durée, la période habituellement allouée pour traiter des cinq premiers points statutaires.

Le recteur signale que l'Assemblée a le plaisir d'accueillir la chancelière de l'Université, Mme Louise Roy. Il s'agit de la première fois, dans l'histoire de l'Université, qu'un chancelier prend la parole lors d'une séance de l'Assemblée universitaire. Le recteur remercie la chancelière d'avoir répondu à l'invitation de l'Assemblée. Le recteur rappelle que Mme Roy a été nommée chancelière de l'Université en 2008, et qu'elle est membre du Conseil depuis 1999; elle bénéficie donc d'une grande expérience des enjeux de l'Université. Depuis son entrée en fonction comme présidente du Conseil, Mme Roy a consacré beaucoup de temps et d'énergie à défendre la cause de l'Université et à soutenir les nombreuses démarches institutionnelles. Relativement au parcours professionnel de Mme Roy, le recteur mentionne qu'elle est *fellow* invitée au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations—CIRANO, où elle préside le Forum sur le *leadership* d'avenir. Elle est également consultante et membre de nombreux conseils d'administration, dont celui du Conseil des Arts de Montréal, dont elle assume la présidence. Mme Roy a occupé divers postes de haute direction, notamment à l'Association internationale du transport aérien—IATA, à Télémédia Communications Inc., à Air France, à la Corporation du groupe La Laurentienne, et à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Mme Roy est diplômée de l'Université de Montréal en sociologie et titulaire d'une Maîtrise ès sciences (M.Sc) de l'Université du Wisconsin; elle a en outre complété ses études de doctorat en vue de l'obtention d'un Ph.D. en sociologie à cette même université, en 1974. Récemment, elle a été choisie parmi les 100 femmes les plus influentes au Canada, par le Women's Executive Network et par le quotidien Globe and Mail, dans la catégorie des « pionnières et innovatrices ». Au nom de la communauté universitaire qui est représentée par cette Assemblée, le recteur profite de cette occasion pour remercier Mme Roy de son engagement bénévole envers l'Université.

Le recteur donne la parole à la chancelière.

La chancelière s'adresse comme suit aux membres de l'Assemblée.

Chers membres de l'Assemblée universitaire,

Je suis très heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui.

Votre Assemblée forme, avec la Commission des études et le Conseil, le groupe des corps universitaires qui orientent de façon décisive le développement de l'Université dans toutes les sphères de ses activités. Ces trois instances ont des fonctions et des mandats différents, mais leurs membres –et j'ai été à même de le constater– partagent tous une même passion pour l'Université de Montréal.

À cet égard, je tiens à saluer le travail des sept membres de cette Assemblée qui ont aussi le privilège de siéger avec moi au Conseil de l'Université. Chantal Gamache, André Ferron, Denis Monière, Thérèse Cabana, Manuel Crespo, Sylvain Dubé et, bien entendu, le recteur Vinet jouent un rôle important de liaison entre ces deux corps universitaires et je les remercie chaleureusement de leur double engagement, qui est aussi une double profession de foi dans l'éducation postsecondaire au Québec.

J'aimerais pour commencer vous entretenir du rôle du Conseil de l'Université, un rôle qui n'est pas toujours bien connu des membres de la communauté universitaire. Si je devais le résumer en quelques mots, je dirais que le Conseil a pour mission fondamentale :

1. d'accompagner l'Université dans son développement;
2. de rendre des comptes au nom de l'Université;
3. de se porter garant de la gouvernance de l'Université et
4. de veiller au maintien de son autonomie –car il n'y a pas de saine gouvernance possible sans une réelle indépendance institutionnelle.

Le rôle du Conseil –et mes collègues ici présents pourront en témoigner– a changé grandement au cours des dernières années, comme dans toutes les grandes organisations. Il a changé mais surtout, il s'est complexifié. Relations gouvernementales, relations avec nos donateurs, questions stratégiques, développement : les responsabilités du Conseil sont plus lourdes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 30 ou même 10 ans.

Comment le Conseil s'y prend-il pour assumer ces responsabilités ? D'abord, en recrutant des personnes qui ont une solide expertise dans ces champs de compétence. Les membres du Conseil travaillent bénévolement –le verbe est ici aussi important que l'adverbe. Ces personnes ne comptent pas leurs heures et je sais, pour l'avoir observé à maintes reprises, combien leur travail permet de faire progresser d'importants dossiers.

Les lourdes responsabilités qui lui sont confiées, le Conseil les gère également à travers quatre comités :

- Le Comité de vérification, qui se charge de vérifier nos états financiers et d'évaluer les nombreux risques auxquels un établissement comme le nôtre est exposé;
- Le Comité de gouvernance, qui est le gardien du code de déontologie des membres du Conseil;
- Le Comité sur l'immobilier, qui supervise tous les grands projets immobiliers de l'Université;
- Et enfin, le Comité des ressources humaines.

C'est de ce Comité que je veux surtout vous parler, puisqu'il est, d'une certaine façon, à l'origine de ma présence parmi vous. C'est en effet lui qui a revu, conformément à son mandat, les conditions de rémunération des dirigeants de l'Université.

Si j'ai accepté de répondre à l'invitation de cette Assemblée de venir parler des salaires de la direction de l'Université, c'est d'abord pour vous dire que c'est le Conseil, par le truchement de son Comité des ressources humaines, qui a décidé de revoir le salaire des dirigeants de l'Université. Et que l'adoption de la nouvelle politique de rémunération des officiers s'est faite selon toutes les règles établies de gouvernance.

Un salaire, quel qu'il soit, doit être établi sur une base de comparaison raisonnable. Lorsque l'on compare les salaires des professeurs, on les compare à ceux de leurs pairs des autres universités. Lorsque l'on compare les salaires de notre personnel de soutien, on les compare à ceux de leurs pairs des autres universités.

Il en va de même des salaires des officiers de l'Université, et en particulier du salaire du plus haut dirigeant de notre établissement. La rémunération du recteur de l'Université de Montréal était en décalage complet par rapport à celle de ses pairs des universités de recherche comparables, et ce, depuis son entrée en fonction en 2005. L'augmentation consentie correspond donc, dans les faits, à un rattrapage. Malgré ce réajustement, le salaire du recteur de l'Université passe du dernier rang à l'avant-dernière position au sein des recteurs du G 13 pour l'année en cours.

Certains ont laissé entendre que les augmentations consenties aux officiers ces dernières années ont grevé le budget de l'Université. Je tiens à dire que jamais le Conseil n'aurait autorisé des hausses salariales qui seraient venues alourdir la dette de l'Université.

Et je veux réaffirmer devant vous l'essentiel de ce que j'ai écrit à l'ensemble de la communauté en septembre : **les augmentations salariales de nos hauts dirigeants n'ont eu pratiquement aucun impact sur le déficit budgétaire de l'Université.** La vérité, c'est que la masse salariale du rectorat est demeurée stable depuis 2007.

Je suis entrée au Conseil de l'Université en 1999. En dix ans, j'ai suivi de près l'évolution de notre université.

J'ai observé l'engouement des jeunes pour nos programmes et la montée en flèche des inscriptions, un indicateur du dynamisme qui règne sur notre campus.

J'ai remarqué l'importance croissante de la recherche, la création d'instituts scientifiques de tout premier ordre et la performance remarquable de nos professeurs aux concours des grands conseils subventionnaires.

J'ai noté l'excellente récolte de l'Université aux concours de la Fondation canadienne pour l'innovation.

J'ai regardé notre campus se transformer, non seulement dans ses infrastructures physiques, mais aussi dans ses modes de fonctionnement.

J'ai salué l'internationalisation de nos activités et le pouvoir d'attrait grandissant de l'Université sur les étudiants de l'étranger.

J'ai vu, enfin, l'Université de Montréal faire une entrée remarquée dans le cercle des meilleures universités du monde.

Un tel bilan n'est pas banal. Mais surtout, il augure bien de l'avenir. Et si j'ai accepté de présider le Conseil de l'Université, c'est que je crois fermement que cette université est promise à de grandes choses.

Le Conseil est parfaitement conscient des obstacles qui menacent le développement de l'Université de Montréal. Et au premier chef, la question du financement. Je l'ai écrit ailleurs : notre Université dispose annuellement de 2 700 \$ de moins par étudiant que les grandes universités de recherche du Canada auxquelles elle se compare, soit près de 90 millions de dollars par année. Année après année.

Tous les jours, nous subissons les effets du sous-financement. Plutôt que de nous diviser, cet enjeu devrait au contraire nous unir, contre lui.

Étudiants, professeurs, chargés de cours, membres du personnel administratif et de soutien, diplômés, partenaires de l'Université : tous, nous devrions être saisis des difficultés financières que connaissent les universités québécoises, et la nôtre de façon plus dramatique encore. Et tous, nous devrions travailler à trouver des moyens d'assurer la qualité de nos programmes par des sources de financement conséquentes.

Plusieurs défis attendent la communauté universitaire au cours des prochaines années.

- Nous devons mener avec l'École Polytechnique et l'École HEC Montréal une grande campagne de financement.
- Nous devons construire pour nos départements de science un Pavillon des sciences qui marquera un jalon important dans l'extension de notre campus sur le site Outremont.
- Nous devons parachever l'implantation du progiciel de gestion intégré, qui viendra simplifier considérablement nos opérations de gestion.
- Nous devons mettre sur pied un programme multidisciplinaire d'études en environnement et en développement durable.
- Nous aurons à loger notre École de santé publique, qui ouvrira la voie à la création de filières inédites en santé des populations.

Voilà les vrais défis qui nous attendent. Voilà les défis qui attendent le prochain recteur ou la prochaine rectrice.

La nomination d'un recteur constitue une étape déterminante dans l'histoire d'une université. Tous les recteurs nommés depuis 1920 à la tête de l'Université ont marqué le développement de l'établissement qu'ils ont été appelés à diriger. Il en sera de même du prochain titulaire du poste. Cette nomination sera sans doute la décision la plus importante que le Conseil aura à prendre depuis longtemps. Et je puis vous dire que tous les membres du Conseil ont parfaitement conscience de la responsabilité qui leur incombe.

Je demande aux membres de cette assemblée de se solidariser avec le Conseil et l'ensemble des membres de la communauté universitaire pour relever ces défis et pour faire du développement de l'Université de Montréal un objectif commun et la première de nos priorités.

Je suis une diplômée de l'Université de Montréal. À travers ses diplômés, notre Université exerce un pouvoir de transformation sociale qui est trop souvent méconnu – même de ses diplômés ! Je me fais fière de rappeler sur toutes les tribunes que l'Université de Montréal est un outil de développement social comme il en existe peu au Québec.

Oui, nous avons des enjeux financiers, mais nous disposons de réserves de talents, d'expertises et d'intelligences réunis hors du commun. Et je ne peux accepter que nous ne nous retrouvions pas les manches pour faire face à la situation et la transformer en une occasion de renouveau pour notre Université. Est-ce que cela prendra courage et détermination ? Sans aucun doute ! Mais nous ne sommes pas les seuls à prendre des situations difficiles en main et à les transformer à notre avantage. D'autres l'ont fait, ou le font actuellement.

Nous sommes très privilégiés d'être associés à cette remarquable institution, nous avons une responsabilité face à ce patrimoine collectif exceptionnel, et il incombe à tous ici présents de le préserver et de le développer, avec fierté, confiance et solidarité.

Vous pouvez compter sur mon engagement et sur celui de tous les membres du Conseil dans cette étape importante de l'histoire de l'Université de Montréal.

Merci.

L'Assemblée remercie la chancelière pour sa présentation en applaudissant.

M. Samir Saul remercie la chancelière d'avoir accepté l'invitation qui lui a été adressée par l'Assemblée. M. Saul invite la chancelière à prendre davantage connaissance de la réalité de l'Assemblée –par exemple, en assistant à une réunion complète–, afin que les liens entre l'Assemblée et le Conseil ne demeurent pas que théoriques, et afin que le Conseil soit informé des préoccupations des membres de l'Assemblée, qui sont, pour la plupart, des membres élus. M. Saul rappelle que la raison de la présence de la chancelière est liée à la diffusion d'informations sur la rémunération des membres de la haute direction de l'Université, par lesquelles on apprenait que des augmentations avaient été ou seront appliquées. Ces informations ont pu apparaître choquantes, considérant la situation financière qui prévaut. Dans la lettre que la chancelière a adressée au journal *Le Devoir* sur cette question, il était mentionné que les modifications apportées à la rémunération des membres de la direction étaient déjà intégrées ou prévues aux ententes. M. Saul observe que les explications apportées n'ont pas permis de disposer d'un éclairage complet sur la question. M. Saul demande si, à l'avenir, le principe de transparence sera appliqué dès le début du processus, et que les engagements pris en regard des officiers seront connus au moment de leur embauche. Ainsi, par exemple, on pourra être informé des conditions de rémunération du prochain recteur ou de la prochaine rectrice dès le début de son mandat, et éviter de recevoir des informations sur cette question ultérieurement, une ou plusieurs années après.

La chancelière indique que les organismes ont l'obligation de divulguer les conditions de rémunération de membres de leur direction. À ce jour, les universités n'ont pas encore adopté cette pratique, bien que certaines universités diffusent les contrats sur leur site web. Par ailleurs, la chancelière ne voit pas de raison de s'objecter à ce que les conditions de rémunération soient connues dès le départ. Dans le cas de l'Université, celle-ci s'est dotée d'une politique de rémunération, ainsi que d'une politique de divulgation, que l'on gagnera à faire connaître en regard du principe de transparence.

M. Michel Seymour demande à la chancelière de ne pas interpréter son intervention, ou toute question critique, comme le signe d'un manquement à la solidarité que l'institution réclame dans le contexte financier actuel. M. Seymour signale que dans le document de consultation *Baliser notre avenir*, on indique que pour l'année 2007-2008, on observait une relative adéquation entre les dépenses et les revenus relatifs à la fonction *Enseignement*. Par ailleurs, le document signale que des données préliminaires relatives à la fonction *Soutien et administration* permettaient de déceler une difficulté structurelle, notamment en raison des frais indirects de recherche. Il apparaît donc que dès l'année 2007-2008, on disposait de données signalant un déficit lié à la fonction *Soutien et administration*. M. Seymour mentionne que dans un tel contexte, il apparaît difficile de comprendre les raisons pour lesquelles on décide d'accorder des hausses salariales dont le montant totalise 1,5 M \$. M. Seymour s'explique mal l'argument selon lequel la masse salariale globale est demeurée inchangée, alors que des hausses salariales ont été attribuées à la fonction *Soutien et administration*, alors que ce secteur apparaissait déjà déficitaire. Considérant la situation financière actuelle de l'Université, l'application de telles hausses salariales reste difficile à admettre.

La chancelière réfute l'argument présenté par M. Seymour. Elle précise que les ajustements apportés ne correspondent pas à une hausse salariale d'un montant qui totaliserait 1,5 M \$. La chancelière explique que le processus de modernisation de la politique de rémunération a fait en sorte qu'une période d'un an et demi s'est écoulée avant de pouvoir l'appliquer. Il y a donc eu un processus de rétroaction, afin de repositionner adéquatement les salaires des membres de la direction. La chancelière explique que ce processus ne se pose pas selon une configuration d'augmentation salariale. D'ailleurs, si cela avait donné lieu à l'application de hausses salariales inconsidérées, le Conseil n'aurait pas accepté une telle modalité. La chancelière signale que ce dossier doit être considéré dans son ensemble. Ainsi, par exemple, on observerait que si la masse salariale a connu une augmentation, celle-ci se situe à la marge et correspond à un montant d'environ 300 000 \$. On pourra également se demander si les dépenses relatives à l'administration se situent à la hauteur de ce qu'elles devraient être pour une telle institution. La chancelière observe que l'on ne dispose pas encore de tous les résultats qui découleront du chantier post-budgétaire, lequel reste à compléter. Dans la mesure où l'on souhaitera rétablir le lien de confiance entre l'Université et ses composantes, ou examiner les questions relatives à la gestion de l'administration ou aux modes de fonctionnement, on se devra de retourner

toutes les pierres de l'édifice et en examiner chaque aspect. La chancelière se dit convaincue que l'Université dispose des forces nécessaires pour mener à bien ce travail important et qui interpelle chacune de ses composantes.

Mme Claire Durand signale qu'un montant de 6 à 7 M \$ est dépensé en primes attribuées à des professeurs. Étant donné que l'attribution de ces primes n'est pas encadrée par une politique précise, ces primes sont accordées de manière discrétionnaire et selon un processus qui ne permet aucune transparence. De ce fait, on ne peut pas garantir l'équité de ce processus.

La chancelière remercie Mme Durand pour le commentaire présenté, lequel pourra constituer un objet de réflexion.

M. Louis Dumont remercie la chancelière pour sa présentation. Il précise par ailleurs ne pas avoir été convaincu par certains des arguments présentés. M. Dumont signale que les informations publiées sur les conditions salariales des officiers touchent deux problématiques, soit l'éthique et la confiance institutionnelles. M. Dumont rappelle qu'avant l'adoption de la nouvelle politique, une politique de rémunération avait déjà cours. Cette politique était basée sur le salaire du recteur, et faisait en sorte que le salaire était constitué d'un seul élément connu, afin de ne pas donner lieu à des primes cachées. Considérant cela, M. Dumont s'explique mal qu'en 2007-2008, des officiers généraux ont bénéficié de primes, alors que cela n'était pas prévu dans la politique de rémunération. Il mentionne qu'il lui apparaît inapproprié de procéder à une modification de la politique de rémunération de manière à permettre l'attribution de primes. M. Dumont appuie ses propos à l'aide de plusieurs données et calculs qu'il a établis; il mentionne qu'il pourra faire parvenir ces données à la chancelière. M. Dumont explique par ailleurs que les comparables utilisés pour déterminer le salaire des membres de la direction diffèrent de ceux utilisés pour déterminer le salaire des professeurs; de plus, pour certains officiers généraux, les comparables ne peuvent être trouvés à l'externe. En regard de différentes données qu'il a observées, M. Dumont signale des éléments qui apparaissent problématiques, considérant la situation actuelle. Ainsi, il signale qu'entre 1999 et 2009, le salaire du recteur a augmenté selon une proportion importante, comparativement à la proportion de l'augmentation du salaire des professeurs. M. Dumont mentionne également des situations problématiques observées quant à l'attribution de primes à des directeurs de départements, ou quant au maintien du salaire d'officier à des professeurs qui ont quitté cette fonction et qui ont complété leur année de ressourcement. M. Dumont estime que ces éléments entraînent une application désordonnée de la politique de rémunération, et souligne l'importance de définir un mode de fonctionnement qui aura pour effet de rétablir une situation de normalisation, considérant, notamment, les impacts récurrents occasionnés par les situations signalées. M. Dumont mentionne également que ces situations amènent à se questionner sur les principes fondant les travaux du Comité des ressources humaines.

La chancelière précise qu'elle va apporter des éléments de réponse, mais que ceux-ci ne comporteront pas d'explication de détails, car elle estime que ce n'est pas ici le lieu d'une telle présentation. La chancelière explique que la politique de rémunération qui était en place en 2005 –au moment de l'arrivée en poste du recteur actuel– se fondait sur le salaire du recteur; ainsi, les modifications apportées aux salaires d'un certain nombre de membres de la direction se trouvaient à la remorque de celles apportées au salaire du recteur. Cependant, une telle modalité ne peut pas constituer une politique de rémunération. Une véritable politique de rémunération, que l'on applique dans les organisations, vise à déterminer la manière selon laquelle sera évalué le poste du principal dirigeant et les autres postes de l'équipe de direction. La chancelière signale par ailleurs que différentes bases de référence et de comparaison existent, permettant d'évaluer plusieurs catégories (internes ou externes). L'Université a donc souhaité déterminer les bases d'une politique de rémunération. La firme Mercer a été mandatée afin d'établir le positionnement des postes et de déterminer leur situation en regard du marché. Pour l'ensemble des postes, l'Université se situait dans la médiane du marché. Seul le poste de recteur se trouvait dans une situation d'écart par rapport au marché. Cette démarche a permis de positionner les postes à leur juste valeur, et correspond à une démarche menée par la plupart des organisations. Dans cette perspective, la chancelière estime que le Comité des ressources humaines a effectué son travail de manière consciencieuse, a fait appel à des experts reconnus, et a formulé des propositions qui ont paru acceptables par le Conseil. Sur la question des primes intégrées à la rémunération, la chancelière mentionne que le Comité a considéré que la démarche de divulguer ces montants permettait de se rapprocher d'un principe de transparence. Sur le fait que l'attribution de ces primes puisse donner lieu à des modalités arbitraires –comme l'a signalé Mme Claire Durand–, la chancelière précise que l'on peut prendre note de cette situation et vérifier s'il y aurait lieu de définir une politique en cette matière. La chancelière indique que l'idée qui a fondé ces démarches était liée à une volonté de se donner des règles, que ces règles

soient connues, et que celles-ci déterminent les modalités de divulgation d'éléments d'information ou de données. La chancelière observe que l'institution ne gagnera en rien si l'on persiste à entretenir des débats qui sont liés au fait que l'on considère que l'Université ne fait pas preuve de transparence quant aux questions de rémunération; la chancelière estime que l'on devrait plutôt se montrer capables de tenir, ensemble, des discussions qui portent sur les défis que l'on devra affronter.

M. Germain Lacasse dit apprécier le fait que la chancelière ait accepté l'invitation de l'Assemblée, ainsi que l'appel à la solidarité qu'elle a exprimé dans ce cadre. M. Lacasse fait part de difficultés rencontrées par le Département auquel il est rattaché –le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences–, et qui découlent principalement de l'écart important qui s'est développé au cours des années dans le ratio professeurs-étudiants. M. Lacasse explique qu'au cours des dernières années, le nombre d'étudiants de ce Département est passé d'une centaine à environ 400, faisant passer le ratio professeurs-étudiants à un rapport de 1 pour 40. Plusieurs Départements connaissent une situation semblable. M. Lacasse constate ainsi que le ratio professeurs-étudiants de l'Université apparaît catastrophique, et qu'elle arrive à maintenir sa réputation en raison d'une surcharge importante du travail effectué par l'ensemble des personnels des unités académiques.

La chancelière remercie M. Lacasse pour son intervention. La chancelière reste consciente de la teneur et de la qualité du travail réalisé par toutes les composantes de l'Université, et perçoit les situations difficiles avec lesquelles elles doivent composer. Elle signale que les solutions qui existent exigeront des efforts importants, et qui se situent à la hauteur des visées de l'institution.

Le président des délibérations remercie la chancelière pour sa présentation.

Au terme de ce point, l'Assemblée suspend sa séance pour la pause du repas du midi; l'Assemblée reprend ses travaux à 14 heures, à partir du point 7.2.

AU-514-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-514-6

Mme Claire Durand mentionne que dans l'édition du 2 décembre dernier du journal *Métro*, un article faisait part de l'intention de la Faculté de médecine de modifier les conditions d'admission au programme de doctorat de premier cycle en médecine (M.D.), de manière à favoriser les candidats masculins, car on considérerait qu'il y aurait trop de femmes en médecine. Les modifications envisagées aux conditions d'admission feraient que la proportion accordée au dossier académique dans le cadre du processus de sélection passerait de 50 à 40 %, et qu'une modalité serait ajoutée, portant sur la présentation d'une lettre de motivation, comptant pour une proportion de 10 %. Mme Durand s'interroge quant au bien-fondé de cette information et des modalités proposées dans ce cadre; par exemple, Mme Durand demande quels processus de vérification seront appliqués afin de s'assurer que les lettres transmises ne comportent pas de plagiat.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'il n'apparaît pas certain que les éléments d'information signalés par Mme Durand soient exacts et correspondent à la réalité. Le *provost* mentionne qu'il reste usuel que les Facultés revoient les conditions d'admission à leurs programmes, et révisent régulièrement les proportions attribuées aux divers critères de sélection (dossier académique, entrevues, etc.). Le *provost* précise qu'il n'a pas reçu d'information sur le fait que de telles modifications seraient apportées aux conditions d'admission au programme M.D. Le *provost* suggère de référer cette question au doyen de la Faculté de médecine; celui-ci étant absent de la séance, la question pourra être traitée lors de la prochaine séance.

Mme Durand précise que les étudiants ont présenté des réactions à l'article mentionné, et dans lequel le coordonnateur des études de premier cycle de la Faculté était cité. Elle signale que les processus de sélection envisagés peuvent favoriser certaines catégories de candidats.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques signale qu'il conviendrait d'attendre de disposer des éléments d'information nécessaires avant de commenter et de discuter la situation signalée.

M. Samir Saul présente une question sur les coûts relatifs aux lignes téléphoniques. M. Saul mentionne qu'en 2008, les professeurs ont été informés que les lignes téléphoniques directes dont ils disposaient seraient remplacées par des lignes indirectes. Cette modification a donné lieu à plusieurs

inconvenients et a occasionné des difficultés dans les communications téléphoniques. Devant ces difficultés, et à la suite d'une intervention du *provost* et vice-recteur–Affaires académiques, une solution a été appliquée, et les lignes téléphoniques directes ont été rétablies. En 2009, les professeurs ont été avisés que les coûts relatifs à une ligne téléphonique directe leurs seraient facturés, soit un montant de 60.⁰⁰ \$. À défaut de défrayer le montant indiqué, la ligne directe serait remplacée par une ligne indirecte. M. Saul mentionne qu'après vérification, il apparaît que dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, ces frais ont été répercutés de la Faculté aux Départements; selon les cas, les frais sont assurés par le Département, ou imputés aux professeurs. Considérant les inconvenients, pour les professeurs, de ne pas disposer d'une ligne téléphonique directe, M. Saul s'informe des raisons pour lesquelles l'Université est revenue sur la décision prise en 2008, et n'assure plus les coûts relatifs à l'attribution de lignes téléphoniques directes aux professeurs.

Le vice-recteur exécutif indique qu'il a déjà présenté des éléments d'information sur cette question. Le vice-recteur précise que les coûts relatifs aux services de téléphonie sont attribués aux Facultés, et que l'installation de lignes directes occasionne des coûts de 5.⁰⁰ \$ par ligne; il ne s'agit pas de coûts additionnels. Les modalités relatives à l'attribution de ces coûts dépendent des choix effectués par les unités.

M. Gérard Boismenu mentionne que pour la Faculté des arts et des sciences, les coûts relatifs à l'attribution de lignes téléphoniques directes totalisent un montant d'environ 70 000 \$. Considérant certains objectifs budgétaires, la Faculté a choisi de ne plus assumer ces coûts. Ce montant devant être défrayé sur une base récurrente, il a été intégré aux budgets des Départements, et chacun de ceux-ci a eu à prendre des décisions afférentes, notamment en raison de la réduction des budgets de fonctionnement. Dans certains cas, des mesures différentes ont été prises. Dans d'autres cas, les lignes directes ont été remplacées par des lignes indirectes. Sur la diffusion d'un avis, mentionné par M. Saul, M. Boismenu précise que cette modalité a relevé de Départements spécifiques. M. Boismenu rappelle par ailleurs que dans le contexte actuel, les coûts relatifs à la téléphonie ne font pas partie du périmètre budgétaire de la Faculté.

M. Saul indique que les éléments d'information transmis rendent compte d'une situation déjà connue, et par laquelle la direction de l'Université répercute des frais sur les directions des Facultés, et lesquelles répercutent ces frais sur les directions des Départements. M. Saul indique que par son intervention, il souhaite rappeler aux instances de prendre leurs responsabilités. Relativement à la situation signalée sur la disponibilité de lignes téléphoniques directes, M. Saul s'informe de la possibilité que le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques puisse intervenir dans le même sens qu'il l'avait fait en 2008.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques répond par la négative. Il explique que dans le contexte actuel, et considérant les coûts qui y sont rattachés, il apparaîtrait davantage rationnel de ne plus attribuer de lignes téléphoniques directes. Considérant, notamment, les besoins des Facultés et des Départements en regard de l'enseignement et de la recherche – par exemple, l'engagement d'auxiliaires d'enseignement–, et considérant la nécessité d'effectuer des choix structurels prioritaires, il apparaît compréhensible que certains choix relatifs à la téléphonie aient été effectués. Par ailleurs, il conviendra que ces décisions soient appliquées selon des modalités claires et raisonnables.

M. Louis Dumont signale que certains des comités mis sur pied par l'Assemblée universitaire au cours de l'année dernière ne fonctionnent pas. C'est le cas, par exemple, du sous-comité chargé d'examiner les contrats d'affiliation liant l'Université aux établissements de santé, et du *Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal*. S'adressant à la secrétaire générale, M. Dumont demande que l'on s'assure auprès des membres et des responsables de ces comités de poursuivre leurs travaux.

La secrétaire générale indique que les travaux de certains comités ont été ralentis. Pour la plupart, les postes ont été comblés, et les comités ont entamé leurs travaux. Certains comités n'ont pas encore démarré leurs travaux, mais le feront prochainement.

M. Mario Roy mentionne que la DGTIC a été informée récemment du déménagement du rectorat au Pavillon 3744, Jean-Brillant, au cours du mois de janvier prochain, en raison de travaux qui doivent être réalisés dans les locaux occupés actuellement par le rectorat. M. Roy observe que le Plan directeur des espaces ne mentionne pas de tels travaux, et s'informe des raisons pour lesquelles ces travaux seront effectués. M. Roy signale par ailleurs que lors de la relocalisation de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine au Pavillon 7077, avenue du Parc, un laboratoire a été installé pour un professeur qui a par la suite pris sa retraite. Ainsi, après une période de six mois, il apparaît que ce laboratoire n'est plus utilisé.

M. Roy s'informe si les analyses nécessaires sont effectuées avant d'engager des coûts dans de telles installations, afin d'éviter une situation où des coûts auraient été engagés inutilement.

Le vice-recteur exécutif indique que la relocalisation du rectorat au Pavillon 3744, Jean-Brillant correspond à une situation temporaire. Les travaux requis pour les locaux actuellement occupés par le rectorat portent sur le retrait de composantes d'amiante et sur le système de ventilation. Les locaux du Pavillon 3744, Jean-Brillant qui seront utilisés temporairement étant actuellement inoccupés, aucun coût additionnel de location ne sera occasionné. Ces locaux seront par la suite occupés par le Bureau Recherche-Développement-Valorisation, lequel déménagera des locaux qu'il occupe actuellement en raison de la fin du bail au 30 juin 2010. Relativement à la situation mentionnée par M. Roy sur un laboratoire de l'École d'orthophonie et d'audiologie, le vice-recteur indique qu'il n'en a pas été informé; le vice-recteur signale qu'il effectuera des vérifications, et, s'il y a lieu, présentera des éléments d'information lors d'une prochaine séance.

En regard des questions présentées par M. Roy, le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise que le Plan directeur des espaces ne constitue pas un plan technique de l'ensemble des divers travaux que l'on peut être appelés à effectuer selon les besoins (entretien, rénovation, mise à niveau, etc.). Le plan directeur veut plutôt proposer la vision, à moyen terme et à long terme, quant au développement et à l'utilisation des espaces. Relativement à la situation signalée par M. Roy sur un laboratoire de l'École d'orthophonie et d'audiologie, le vice-*provost* précise que les décisions relatives à ces installations relèvent de l'unité, et ne sont pas déterminées au niveau du rectorat. Le vice-*provost* observe que si, après vérification, il s'avère qu'un laboratoire a effectivement été aménagé dans le contexte qui a été signalé, il conviendra de s'interroger sur de telles situations.

Mme Sophie Cuvelliez mentionne que les professeurs de la Faculté de médecine vétérinaire se trouvent, depuis un certain temps, dans l'attente de la nomination du doyen de cette Faculté. Mme Cuvelliez s'informe de l'état de la situation.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques indique que le rapport du comité de consultation sera remis ce soir au Conseil de l'Université.

M. Jacques Rouillard présente une question sur l'augmentation des effectifs étudiants à l'Université pour l'année 2009-2010. Auparavant, il souhaite remercier le vice-*provost* et vice-recteur-Planification d'avoir répondu au courriel qu'il lui a adressé, et qui a permis de concilier les données diffusées par la CREPUQ à la fin du mois de septembre 2009 et les données présentées par le vice-*provost* en octobre dernier, à l'Assemblée. M. Rouillard précise que selon la réponse qui lui a été transmise par le vice-*provost*, à la fin du mois de septembre, on comptabilisait un nombre de 750 nouveaux étudiants au trimestre d'automne 2009, comparativement à l'année précédente, soit un nombre additionnel de 150 nouveaux inscrits. Il importe de signaler que ces données sont comptabilisées pour un trimestre seulement, soit le trimestre d'automne 2009. Considérant, toutefois, que l'inscription d'un étudiant à temps complet correspond à un nombre de 30 crédits, mais que ces 30 crédits ne peuvent être complétés en un seul trimestre, les données relatives au nombre total d'étudiants ont été divisées par 2, établissant ainsi le nombre total d'étudiants pour le trimestre d'automne 2009 à 880 EETC. Considérant ces données, M. Rouillard estime raisonnable d'envisager que le nombre d'étudiants inscrits au trimestre d'hiver 2010 correspondra à celui du trimestre d'automne 2009. On pourrait ainsi estimer que pour l'ensemble de l'année 2009-2010, le nombre de nouveaux étudiants inscrits correspondra à environ 1 758 EETC, ce qui représenterait une augmentation considérable, et signifierait qu'en un an, le nombre d'EETC serait passé de 3 200 à 3 400. M. Rouillard demande s'il n'y a pas lieu de recevoir favorablement de tels résultats.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification convient de l'aspect favorable signalé par M. Rouillard. Se reportant à l'échange d'information tenu par courriel entre lui et M. Rouillard, le vice-*provost* précise que M. Rouillard a considéré les données de la CREPUQ, et que ces données correspondent au nombre d'étudiants effectivement inscrits au trimestre d'automne 2009, soit un nombre approximatif de 1 800 étudiants. Le vice-*provost* confirme qu'un EETC correspond à 30 crédits, et convient qu'un étudiant ne complète pas ces 30 crédits en un seul trimestre. Les données doivent donc être réparties sur deux trimestres (automne 2009 et hiver 2010). Le vice-*provost* mentionne que les données présentées par M. Rouillard correspondent aux données observées par l'Université pour le trimestre d'automne 2009, soit environ 880 EETC. Le vice-*provost* explique que les fluctuations que l'on observe pour ces données sont liées à divers facteurs. Une première baisse est observée à la suite de l'atteinte de la date limite pour abandonner un cours ou pour annuler une inscription, vers la fin du mois de septembre. Par la suite, l'Université doit procéder à la désinscription des

étudiants étrangers dont la situation n'a pas été régularisée, donnant lieu à une deuxième baisse des résultats. Par la suite, certains de ces étudiants ayant régularisé leur situation, une augmentation est observée. Relativement aux projections qu'il serait possible de faire pour le trimestre d'hiver 2010, le *vice-provost* invite à demeurer prudent. Il signale que l'année dernière, au trimestre d'hiver, on avait accepté un nombre plus élevé d'inscriptions dans certains programmes de la Faculté des arts et des sciences pour lesquels les contingents n'avaient pas été atteints. Sur la question de projeter, pour le trimestre d'hiver 2010, des résultats comparables à ceux de l'année dernière, le *vice-provost* suggère plutôt d'adopter une approche conservatrice qui soit alignée sur les projections financières qui ont été faites sur les données de fin octobre et qui prévoient, à ce stade, un nombre approximatif de 1 400 EETC pour l'année 2009-2010.

M. Rouillard estime que les projections suggérées par le *vice-provost* restent très conservatrices. Il mentionne que l'augmentation en EETC entraîne des conséquences sur la situation budgétaire et sur les revenus de l'institution. Il ajoute que lors de la présentation du dernier budget, le Gouvernement du Québec a indiqué qu'il allait financer les augmentations des clientèles des universités québécoises. M. Rouillard explique que, considérant le nombre de nouveaux étudiants inscrits pour l'année 2009-2010 comparativement à l'année précédente, correspondant à 1 800 EETC, et considérant qu'un étudiant génère des revenus d'un montant de 12 000 \$, auquel on peut ajouter un montant approximatif de 2 000 \$ correspondant aux droits de scolarité, pour un montant total de 14 000 \$, ce montant multiplié par le nombre de nouveaux étudiants pour l'année 2009-2010 (soit 1 760), permettrait de dégager un revenu supplémentaire d'un montant approximatif de 24 M \$, par rapport aux données du budget 2009-2010 au moment de sa présentation au printemps dernier. Ce revenu additionnel permettrait de diminuer le montant du déficit, et de dégager un surplus d'un montant approximatif de 10 M \$. M. Rouillard demande si une telle augmentation de revenus permettrait de dégager une meilleure marge de manœuvre pour l'Université.

Le vice-recteur exécutif indique que tel qu'il l'a mentionné lors de la dernière réunion, l'éventualité d'une telle augmentation de revenus pourrait permettre de dégager une marge de manœuvre, mais uniquement dans la mesure où l'on n'aurait pas à engager d'autres dépenses à même hauteur.

Mme Delphine Bouilly demande si le projet d'implantation du PGI se déroule selon l'échéancier prévu et dans le respect des coûts qui avaient été estimés initialement.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'il est possible d'effectuer le suivi du déroulement de l'implantation du PGI en temps réel. Il précise que le déroulement de l'implantation se poursuit selon les délais et les coûts qui avaient été prévus. Les volets respectivement liés à la recherche, aux finances et aux ressources humaines seront opérationnels au cours de la prochaine année, et les travaux relatifs au volet académique ont été commencés.

M. Éloi Lafontaine Beaumier fait part d'une situation signalée par des étudiants du programme de sciences humaines appliquées (troisième cycle), sur le fait qu'il ne leur serait pas possible de suivre un séminaire de méthodologie et, par conséquent, de subir l'examen de synthèse, en raison d'un conflit d'horaire du professeur responsable de ce cours. M. Beaumier demande si une solution sera apportée afin de corriger la situation signalée.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que des démarches sont actuellement en cours, en concertation avec la direction de la Faculté concernée, afin de s'assurer que le cours en question soit effectivement donné.

M. Beaumier demande si au terme de ces démarches, on pourra garantir que le cours sera effectivement donné.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que les démarches en cours s'inscrivent dans ce sens. L'objectif qui est recherché de manière prioritaire vise à ce que le cours annoncé ait lieu en janvier et que le cheminement des étudiants concernés ne soit pas retardé.

M. Francis Lagacé présente une question sur la publication *Au Sommet*, diffusée par la Direction des relations avec les diplômés. M. Lagacé observe que dans la version française de cette publication, on indique que celle-ci est destinée à la communauté québécoise et à des lecteurs informés, influents et engagés dans leur milieu, alors que dans la version anglaise, on dit s'adresser à une communauté plus large. M. Lagacé mentionne également que cette publication doit occasionner certains coûts, considérant sa qualité.

M. Lagacé s'informe si cette publication s'adresse principalement aux diplômés ou si l'on vise un public autre, et s'informe de la proportion d'exemplaires diffusés en anglais comparativement au nombre d'exemplaires diffusés en français.

Le vice-recteur–Développement et relations avec les diplômés souhaite s'excuser à nouveau auprès des membres de l'Assemblée universitaire, qui ont reçu, par erreur, la version anglaise de la publication *Au Sommet*; un courriel leur a été transmis à ce sujet au cours de la semaine dernière, et des exemplaires de la version française de la revue sont disponibles à l'entrée de la salle. Relativement à la question présentée par M. Lagacé, le vice-recteur présente les éléments d'information suivants. La publication *Au Sommet* a été tirée à environ 7 000 exemplaires, dont 6 000 exemplaires en version française et 1 000 exemplaires en version anglaise. Environ 5 400 exemplaires ont été transmis par la poste, accompagnés d'une lettre de présentation de la chancellerie de l'Université. L'objectif principal de cette publication vise à accentuer la visibilité du positionnement de l'Université en enseignement et en recherche, et à sensibiliser les communautés québécoise et canadienne en regard de l'excellence de l'institution. Les opérations relatives à la production et à la diffusion de cette publication représentent un coût total d'environ 21 400 \$. L'auditoire ciblé est constitué des membres de la communauté universitaire, mais également des décideurs aux niveaux municipal, provincial et national, des représentants des milieux corporatif, culturel et social, des présidents de directions de sociétés ou des présidents de conseils, et des instances gouvernementales.

Mme Michèle Brochu mentionne que le conseil d'administration des Instituts de recherche en santé du Canada–IRSC est constitué de scientifiques, de médecins et d'administrateurs en santé. En octobre dernier, M. Bernard Prigent, vice-président et directeur médical de Pfizer Canada, a été nommé au conseil d'administration des IRSC. Cette nomination a suscité des questionnements de la part des chercheurs, notamment en raison de la possibilité que cette personne ne se trouve dans une situation de conflit d'intérêts. Une pétition qui a alors circulé a recueilli plus de 4 000 signatures à travers le Canada. Mme Brochu demande si l'Université prévoit se positionner en regard de la problématique suscitée par cette nomination.

Le recteur indique que cette éventualité n'a pas été discutée au niveau de la direction de l'Université. Par ailleurs, le recteur précise qu'à son avis, il conviendrait d'accorder confiance aux IRSC en regard de la gestion de leur conseil d'administration, lequel, comme la plupart des conseils, dispose de règles de déontologie. Le recteur présente une préoccupation quant à une approche qui amènerait à catégoriser les personnes qui siègent à un conseil d'administration en fonction de leurs responsabilités professionnelles, ou qui ferait en sorte qu'un organisme ou une institution se verrait imposer, de manière externe, les membres de son conseil. Une telle approche pourrait faire en sorte que des personnes compétentes soient exclues des conseils d'administration, alors que ces personnes s'engagent sur ces conseils en fonction de leur expertise.

Mme Brochu signale que plusieurs directions d'organismes ont pris position en regard de cette nomination au conseil des IRSC. Elle aurait souhaité recevoir l'avis de l'Université sur cette question, car cette question concerne des subventions concernant les chercheurs. Mme Brochu indique qu'elle communiquera avec le vice-recteur–Recherche sur ce sujet.

Mme Marianne Kempeneers se reporte à la question présentée par M. Jacques Rouillard sur l'augmentation des effectifs étudiants. Elle signale que lors de la dernière réunion du Conseil de la Faculté des arts et des sciences, le doyen a indiqué que la Faculté a connu une augmentation des effectifs étudiants de l'ordre de 1 000 à 1 200 EETC. Mme Kempeneers a reçu cette information de manière positive, y voyant la possibilité de résorber le déficit de la Faculté, lequel s'élève à un montant de 4,8 M \$. Toutefois, elle a reçu une explication se rapprochant de celle apportée précédemment par le vice-recteur exécutif en regard de l'intervention de M. Rouillard. Mme Kempeneers demande en quoi consistent les frais qui sont directement associés à l'augmentation des effectifs étudiants et qui ont pour effet d'annuler les résultats bénéfiques liés aux nouvelles inscriptions.

Le vice-provost et vice-recteur–Planification présente des éléments d'explication. Il précise que comme institution, l'Université a défini des choix qui la définissent en tant qu'institution universitaire de recherche. En regard de la Faculté des arts et des sciences, le vice-provost indique que celle-ci reflète ce choix de l'Université, notamment par la composition de son corps professoral, considérant le positionnement de l'Université dans les domaines des lettres et des sciences humaines puisque l'Université occupe le deuxième rang en intensité de recherche au Canada. Le vice-provost explique qu'afin de conserver ce positionnement, l'Université se doit de détenir et de conserver une structure de corps professoral dans laquelle le nombre de professeurs impliqués aux études de deuxième et de troisième cycles reste suffisamment élevé, de manière à

être en mesure de confirmer que l'institution dispose des masses critiques nécessaires au maintien de son positionnement en recherche. Le maintien de ce positionnement entraîne un coût que l'institution doit assumer. Les revenus additionnels dont on a fait état permettront ainsi de maintenir cette structure du corps professoral; dans le cas contraire, l'Université se situerait dans une perspective de déficit structurel continu.

Mme Kempeneers dit comprendre que les coûts relatifs à l'embauche de nouveaux professeurs seraient associés aux montants provenant de l'augmentation des effectifs étudiants. Elle demande si cette interprétation est correcte.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification indique que les coûts associés à l'augmentation des effectifs ne sont pas nécessairement rattachés à de nouvelles embauches. Il explique qu'à son avis, ces montants correspondent plutôt aux coûts actuellement observés en regard de la structure d'opération de l'institution, structure qui correspond à celle d'une grande université de recherche. Cet aspect reste observable au niveau du contrôle des dépenses; ainsi, lorsque, en regard du budget actuel, les Facultés annoncent des dépenses additionnelles d'un montant de l'ordre de 7 M \$, le vice-*provost* estime que ces dépenses sont liées à cette structure d'opération.

Le recteur convient de la perspective voulant que l'on reçoive favorablement l'apport de revenus additionnels lorsque cela se présente. Par ailleurs, l'ajout d'effectifs étudiants obligera l'institution à composer avec les exigences qui en découlent. Le recteur ajoute que si l'on s'en tient à des estimations réalistes, l'augmentation observée des effectifs étudiants occasionnera un apport additionnel d'un montant approximatif de 12 M \$, montant qui pourrait correspondre à une résorption du déficit à ce même niveau, à la condition que l'on n'engage aucune nouvelle dépense, et que le niveau de dépenses de l'Université soit maintenu à la même hauteur qu'il ne l'était l'année précédente. Le recteur mentionne par ailleurs qu'il reste préférable de se trouver dans une situation où des apports additionnels sont réalisés.

M. Milton Campos observe que l'Université utilise régulièrement des outils de communication produits sur support papier et selon des formats de haute qualité –dont la publication *Au Sommet*, mais également d'autres publications–, et qui sont diffusés à l'interne et à l'externe. Considérant les coûts associés à ces publications, et considérant qu'il existe d'autres outils de communication, M. Campos demande si on a évalué l'efficacité de ces publications et si on a envisagé l'utilisation d'autres moyens de communication. M. Campos s'interroge également sur l'opportunité de définir une politique ou des modalités plus contraignantes quant à l'utilisation de telles publications.

Le vice-recteur exécutif convient que les outils de communication et de diffusion ont évolué et se sont diversifiés au cours des dernières années. Il reste que pour certains niveaux d'activités –dont les campagnes de levée de fonds ou les activités menées à l'international–, les publications en format papier restent encore appropriées et efficaces. Le vice-recteur observe toutefois que l'utilisation de publications imprimées a diminué, et signale que l'on reste conscient des coûts importants associés à ce type de publication.

La vice-rectrice aux relations internationales signale que l'on doit reconnaître que les outils de communication doivent demeurer adaptés aux clientèles visées. Ainsi, l'utilisation de documents et de publications imprimés reste encore très utile dans le cadre des activités internationales, dans lequel ces documents viennent constituer une « carte de visite ». Sur l'utilisation d'autres modes de communication, la vice-rectrice invite les membres de l'Assemblée à visionner, sur le site de l'Université, la vidéo de promotion destinée aux étudiants internationaux; la vice-rectrice précise que cette formule a paru la mieux adaptée en fonction des aspects que l'on souhaitait souligner.

Mme Renée Béland s'informe si à la suite de la nomination de la vice-rectrice aux relations internationales à l'Agence universitaire de la Francophonie–AUF, celle-ci prévoit retirer sa candidature au poste de rectrice de l'Université.

La vice-rectrice aux relations internationales indique que cette démarche a déjà été complétée et qu'elle a effectivement retiré sa candidature.

La durée allouée à la période de questions étant écoulée, il est proposé de prolonger cette période d'une durée de quinze minutes; la proposition de prolongation est appuyée, et adoptée, à l'unanimité.

Mme Claire Durand mentionne que la hausse des effectifs étudiants observée au trimestre d'automne 2009 ne présente pas les mêmes proportions selon les Facultés. À la Faculté des arts et des sciences, cette hausse correspond à une proportion de 10 %, comparativement aux résultats de l'année précédente. Mme Durand comprend que les hausses budgétaires découlant de l'augmentation des effectifs étudiants seront répercutées dans le budget facultaire de l'année suivante. Par ailleurs, dans l'immédiat, les impacts peuvent être observés dans les classes. Mme Durand demande si des mesures sont prévues afin d'atténuer ces effets, par exemple, par l'engagement d'auxiliaires d'enseignement selon une proportion qui reflète l'augmentation des effectifs étudiants.

Le vice-recteur exécutif indique que l'on procède actuellement à la révision des calculs relatifs à l'ajout d'effectifs.

M. Gérard Boismenu indique que l'augmentation des effectifs étudiants de l'ordre de 1 000 à 1 200 EETC qui a été mentionnée précédemment doit être répartie sur une période de deux ans. Une projection a été effectuée quant aux résultats au trimestre d'hiver 2010, à partir des résultats du trimestre d'automne 2009, et en tenant compte d'une attrition d'une proportion d'un tiers. M. Boismenu convient que l'augmentation des effectifs étudiants nécessite d'apporter des ajustements au nombre d'auxiliaires d'enseignement, de chargés de cours, etc.; la Faculté voit à composer avec cette situation du mieux qu'elle le peut.

Mme Durand remarque que l'augmentation des effectifs étudiants apparaît se poser en fonction d'une diminution d'une proportion à peu près correspondante des effectifs étudiants à l'UQAM. Mme Durand évoque la possibilité que cette augmentation des effectifs découle de la situation de grève qu'a connue cette institution. Mme Durand indique que le maintien de ce niveau d'effectifs étudiants pour les prochaines années ne pourra toutefois pas compter sur de telles situations.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques ne partage pas nécessairement l'avis présenté par Mme Durand quant aux raisons de l'augmentation des effectifs étudiants. D'une part, le *provost* précise que l'on ne dispose pas des données relatives aux résultats de cette autre institution quant aux effectifs étudiants. D'autre part, il souligne qu'il est possible que ces augmentations découlent davantage des efforts et des stratégies réalisés au cours des dernières années par le secteur Recrutement et par les unités en matière de recrutement. Les résultats de ces démarches importantes constituent sans doute un élément d'explication davantage significatif.

M. Gérard Boismenu précise que les résultats relatifs à la Faculté des arts et des sciences présentent une augmentation des effectifs étudiants au premier cycle, mais également aux cycles supérieurs; ces résultats correspondent également aux choix effectués par la Faculté, qui a appliqué des stratégies de recrutement adaptées selon les cycles d'études. M. Boismenu mentionne que l'on a constaté que le nombre des offres d'inscription était en hausse, plus particulièrement aux études supérieures, et que, en cette matière, il importe de se positionner selon les forces de l'unité ou de l'institution, mais également selon les capacités de souplesse et d'adaptation, notamment en regard des délais de réponse, ainsi qu'en regard des processus administratifs.

Le vice-recteur–Développement et relations avec les diplômés souhaite apporter une précision en lien avec l'intervention qu'il a présentée précédemment, en signalant qu'à la suite de l'envoi de la publication *Au Sommet*, un don individuel d'un montant de 10 000 \$ a été adressé à l'Université.

M. Jean Portugais présente une question sur l'augmentation des revenus liée à l'inscription de nouveaux étudiants. Selon les chiffres qui ont été mentionnés précédemment, on peut estimer que l'augmentation des effectifs étudiants correspond à un nombre additionnel de 1 400 à 1 800 EETC, et que les revenus ainsi générés s'élèvent à un montant variant entre 20 et 25 M \$, considérant qu'un EETC équivaut à un montant de 12 000 \$, auquel on ajoute le montant de 2 000 \$ relatif aux droits de scolarité. M. Portugais estime que la question présentée précédemment par Mme Marianne Kempeneers n'a pas reçu de réponse satisfaisante. M. Portugais présente donc une demande précise, qu'il adresse plus particulièrement au vice-recteur exécutif, sur l'identification des coûts directement entraînés par l'augmentation des effectifs étudiants.

Le vice-recteur exécutif mentionne que les dépenses directement rattachées à l'augmentation des effectifs étudiants sont, notamment, les dépenses relatives à l'engagement de chargés de

cours et d'auxiliaires d'enseignement. Il précise cependant que ces dépenses peuvent s'avérer peu élevées, lorsqu'elles se situent à la marge (par exemple, par l'ajout d'un ou de quelques étudiants dans un cours). Par ailleurs, le vice-recteur signale que l'on doit se rappeler que malgré ces revenus additionnels ponctuels, l'Université doit constamment composer avec le problème récurrent que constitue l'excédent des coûts de système en regard des revenus dont elle dispose. Le vice-recteur rappelle qu'il a souligné à plusieurs reprises que les coûts de système de l'Université restent financés selon une proportion de 1,6 %, alors qu'en réalité, elle doit composer avec une indexation d'une proportion allant de 3,5 à 4 % de ces coûts. Ainsi, et même si le taux d'effectifs étudiants reste stable, l'Université se trouve face à un écart d'une proportion de 2 % de l'indexation de l'ensemble de ses coûts de système, écart correspondant à un montant variant entre 5 et 10 M \$, et occasionnant une augmentation récurrente des dépenses. Le vice-recteur se dit en désaccord avec les estimations qui font correspondre les augmentations actuelles en EETC à un montant de l'ordre de 20 M \$. Par ailleurs, à supposer que l'on générerait une augmentation de revenus de l'ordre de 10 M \$, et que l'on n'engagerait aucune autre dépense nouvelle, cela ne suffirait pas à établir un équilibre, puisque l'écart entre l'indexation des coûts de système et ces coûts effectifs s'élève à un montant supérieur à cet excédent de 10 M \$.

M. Portugais mentionne que les coûts de système n'apparaissent pas reliés à l'apparition de nouveaux étudiants. Il précise que la question qu'il a présentée vise à connaître les coûts additionnels découlant de l'ajout de EETC et de l'augmentation de revenus qui y sont rattachés, et ne porte pas sur la situation de cette composante en regard des coûts de système ou en regard d'autres considérations d'ordre général.

Le vice-recteur exécutif indique qu'une telle réponse n'existe pas, car les éléments de réponse seraient déterminés en fonction de la situation de chaque Département et de chaque Faculté; déterminer une réponse précise demanderait d'effectuer une analyse de composantes qui se situent le plus souvent à la marge. Dans l'éventualité où la question présentée par M. Portugais vise à savoir si les coûts occasionnés correspondent à la totalité des revenus générés, le vice-recteur précise que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, on doit concéder que l'Université doit rencontrer d'autres dépenses récurrentes, du fait que celles-ci se situent au-dessus de l'indexation de ses revenus. Au cours des années, cette situation a occasionné l'accumulation d'un déficit important, et lequel constitue le problème de base.

M. Milton Campos présente une question complémentaire relativement à sa première intervention. Il reçoit favorablement le fait que la direction de l'Université soit consciente des coûts liés à la production d'outils de communication imprimés. M. Campos précise toutefois que la question qu'il a présentée se posait selon la perspective d'une politique générale qui permettrait une surveillance informelle de la production de tels documents, afin d'éviter des coûts inutiles. M. Campos demande si en l'absence d'une politique, des modalités d'encadrement sont prévues.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'il reste important que les unités disposent de la latitude nécessaire quant au choix des outils de communication qu'elles jugent pertinent d'utiliser. Par ailleurs, les unités restent conscientes des coûts occasionnés par certains outils, et en restent responsables. Le *provost* observe que la définition d'une politique générale n'apparaît pas une solution appropriée, car elle comporterait un aspect de surveillance non-avenu, d'autant que les unités sont informées des coûts occasionnés, et limitent l'utilisation de documents imprimés. Une évaluation raisonnable des outils de communication reste plus appropriée.

Le vice-recteur exécutif signale que parmi les membres de l'Assemblée, environ une quarantaine demande de recevoir les documents en format papier, alors que la salle est équipée de la technologie sans-fil. Le vice-recteur précise que plusieurs démarches sont effectuées afin de favoriser l'utilisation de moyens alternatifs.

M. Samir Saul demande si le moratoire sur l'engagement de nouveaux personnels sera levé prochainement, puisque cette modalité faisait partie de mesures transitoires qui seraient en vigueur pour une durée de six mois à compter du mois de juin 2009.

Le recteur indique que cette mesure est actuellement en examen. L'information afférente sera communiquée au début de l'année 2010.

M. Jacques Rouillard demande si les données relatives aux dépenses qui apparaissent dans le bilan budgétaire pour l'année 2008-2009 et dans le budget pour l'année 2009-2010 constituent des données fiables.

Le vice-recteur exécutif indique que les données présentées dans le budget reposent sur des prévisions; ces données peuvent être considérées fiables au moment où elles sont établies, mais peuvent être par la suite modulées en fonction de changements dans la situation budgétaire, par exemple en fonction de dépenses additionnelles. Le vice-recteur précise par ailleurs que l'on doit distinguer le budget des états financiers, lesquels sont produits par la suite, et présentent les données définitives.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

AU-514-7 RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE AU-514-7

AU-514-7.1 Comité de la recherche AU-514-7.1

Le président des délibérations invite la présidente du Comité de la recherche à faire rapport.

Mme Joëlle Margot mentionne que le Comité de la recherche a repris ses travaux et a tenu une réunion en octobre dernier. À cette occasion, le Comité a dressé son plan de travail pour l'année 2009-2010, et a déterminé son calendrier de réunions; deux autres réunions sont prévues, en février et en mai 2010. En regard de ses travaux prochains, le Comité a identifié les sujets suivants : le dossier relatif à l'éthique en recherche (le Comité prévoit, notamment, recevoir la présidente du Comité universitaire d'éthique de la recherche-CUÉR); l'établissement du portrait détaillé des chaires de recherche, à partir des données actualisées du BRI; le dossier relatif à la propriété intellectuelle (un sous-comité a été formé pour étudier ce dossier).

Le président des délibérations remercie Mme Margot pour son rapport.

AU-514-7.2 Comité du statut du corps professoral AU-514-7.2

Le président des délibérations invite le président du Comité du statut du corps professoral-CSCP à faire rapport.

M. Denis Monière rappelle que lors de sa séance tenue le 19 janvier 2009, l'Assemblée confiait deux mandats au CSCP. Le premier mandat porte sur les pratiques d'embauche des professeurs invités et des chercheurs invités. Conformément à l'échéance qui avait été indiquée quant au dépôt de son rapport sur cette question, le Comité a transmis son rapport en septembre dernier, lequel est inscrit à l'ordre du jour des séances de l'Assemblée depuis. Le deuxième mandat confié au CSCP porte sur les contrats d'affiliation. Un sous-comité a été mis sur pied en vue de l'étude de ce dossier. M. Monière mentionne qu'il a communiqué avec la secrétaire générale à quelques reprises sur la question de la désignation des membres de ce sous-comité, ainsi que sur les modalités de convocation de la première réunion.

Le président des délibérations remercie M. Monière pour son rapport.

AU-514-7.3 Comité de la planification AU-514-7.3

Le président des délibérations invite le représentant du Comité de la planification à faire rapport.

Le vice-provost et vice-recteur-Planification indique que depuis le dernier rapport d'étape, présenté en avril dernier à l'Assemblée, le Comité de la planification a tenu trois réunions. Dans ce cadre, le Comité a traité des questions suivantes. En lien avec les autorisations d'implantation des programmes approuvés par la Commission des études, le Comité a procédé à l'analyse et à l'adoption du plan de

développement de l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, défini en regard des exigences de la pratique professionnelle dans ce domaine, et du le plan de développement relatif à l'implantation du programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments de la Faculté de médecine vétérinaire. Le Comité a, par ailleurs, étudié le dossier relatif à l'implantation du PGI, a reçu le bilan des consultations menées en lien avec la diffusion du document *Baliser notre avenir*, et a adopté le document *Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal*; ce rapport, ainsi que la recommandation afférente du Comité de la planification, a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée et sera traité lors de sa réunion de janvier prochain.

M. Louis Dumont comprend que le lien entre la planification et le développement de programmes peut se faire au niveau du Comité de la planification. M. Dumont s'informe si dans le cadre de l'autorisation d'un nouveau programme, on reçoit la garantie que les ajouts de postes nécessaires à l'implantation du programme seront assurés. Si tel est le cas, M. Dumont s'informe des raisons pour lesquelles les ressources demandées en regard du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire n'ont pas encore été attribuées.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification explique que le programme mentionné a été mis en place il y a environ 2 ou 3 ans. À ce moment, le Comité de la planification n'avait pas encore instauré la pratique de la présentation de plans intégrés de développement, en regard de l'implantation de programmes. L'approche ainsi retenue consiste à procéder à l'étude du plan de développement au niveau du Comité de la planification; par la suite, les budgets sont alloués en fonction des projections faites. Cette formule permet d'assurer un arrimage entre la planification et la budgétisation, et constitue un contrat moral entre le vice-rectorat-Planification et les unités. Par exemple, s'il arrivait que les effectifs étudiants des cohortes qui avaient été estimées pour un nouveau programme n'étaient pas atteints, la planification relative à ce programme serait revue et adaptée en conséquence. Il est ainsi possible de moduler la planification selon une formule qui permet de s'assurer que les projections d'allocations correspondent à des réalisations effectives.

M. Dumont s'informe de la possibilité de déposer les plans de développement à l'Assemblée universitaire. Il demande également s'il apparaît adéquat que les Comité de la planification et le Comité du budget mènent leurs travaux respectifs en parallèle et de manière isolée.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise qu'il pourrait être utile de rendre disponibles les plans de développement sur le site du vice-rectorat-Planification, mais qu'il ne voit pas la pertinence de les déposer à l'Assemblée universitaire; il explique, notamment, que, le Comité de la planification effectuant en amont le travail d'analyse qui lui incombe, il n'y a pas lieu de reprendre à l'Assemblée des démarches déjà réalisées. Relativement à la deuxième question présentée par M. Dumont, le vice-*provost* indique que certains membres du Comité de la planification sont également membres du Comité du budget; cette occurrence suffit à assurer une coordination adéquate entre ces deux instances.

M. Denis Monière demande si le Comité de la planification prévoit tenir une réflexion sur les normes d'attribution du personnel de soutien aux unités académiques et aux programmes.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification convient de l'importance du dossier mentionné par M. Monière. Il explique que ce dossier nécessite de produire un étalonnage comparatif à l'interne et à l'externe. L'étalonnage interne a été complété. La production de l'étalonnage externe s'avère plus complexe, notamment en raison du fait que les universités ne tiennent pas de répertoire complet ou de répertoire comparatif de ces attributions. Prenant note de l'intervention de M. Monière, le vice-*provost* évoque la possibilité que les résultats relatifs à l'étalonnage interne soient déposés au Comité de la planification.

Le président des délibérations remercie le vice-*provost* et vice-recteur-Planification pour son rapport.

AU-514-8

CHANTIER POST-BUDGÉTAIRE

AU-514-8

Le recteur présente le bilan des consultations menées auprès des membres de la communauté universitaire et des instances, à partir du document *Baliser notre avenir*. La présentation du recteur se reporte à des acétates électroniques du rapport sur le bilan des consultations; une copie des acétates est annexée au procès-verbal de la séance, et sera distribuée aux membres avant la prochaine séance. Durant

la séance, M. Louis Dumont a déposé un document intitulé « Le corps professoral et les unités se prononcent— Recueil des commentaires et des prises de position, colligés par le SGPUM », relativement au chantier postbudgétaire et au document *Baliser notre avenir*. Le recteur précise que les mémoires déposés dans le cadre de la consultation ont été mis en ligne sur le site relatif aux chantiers postbudgétaires.

M. Samir Saul observe que le bilan présenté par le recteur semble indiquer un équilibre entre les membres de la communauté universitaire qui présentaient un avis favorable en regard du document de consultation, et ceux qui signalaient des désaccords, alors que l'ensemble des avis qui ont été recueillis —dont celui du SGPUM— allaient dans le sens du rejet du document. M. Saul mentionne qu'au terme de la consultation, l'on s'attendait à recevoir un document sur lequel l'Assemblée serait appelée à se prononcer. Il constate qu'aucun document n'a été transmis aux membres de l'Assemblée, et que celle-ci n'a pas non plus été saisie d'un document de consultation amendé. Considérant que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil qui aura lieu ce soir, M. Saul s'informe des éléments qui seront présentés au Conseil en regard des chantiers et du rôle de l'Assemblée.

Le recteur estime que le bilan qu'il a présenté reste représentatif des avis qui ont été émis dans le cadre de la consultation. Ce bilan a été présenté à certaines instances, dont les doyens, et celles-ci ont convenu de son adéquation avec les résultats observés. Le recteur mentionne que le bilan qui a été dressé reste réaliste, et ne présente pas une vision uniformisée. Le recteur observe par ailleurs que le document de consultation *Baliser notre avenir* a permis de sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux auxquels elle sera appelée à se mesurer. Relativement à la présentation d'un document définitif sur lequel les instances seraient invitées à se prononcer, le recteur explique que la préparation d'un tel document constitue la finalité de l'exercice, en lien avec la préparation du budget 2010-2011. La présentation du bilan des consultations ne se situe pas à cette étape finale. Relativement à la présentation du bilan au Conseil, le recteur précise que le Comité exécutif a identifié une série de sujets qui seront portés à l'attention du Conseil, dont des questions qui devront être davantage développées en regard de la préparation du budget *pro forma*. Le recteur signale que les principales conclusions qui seront formulées au terme du processus de consultation seront présentées au début de l'année 2010.

M. Jean Portugais exprime son étonnement en regard du bilan présenté. Il comprend également que des consultations sur ce bilan ont concerné une partie seulement de la communauté universitaire. Par ailleurs, le bilan ne semble tenir compte d'une partie importante des résultats de la consultation, alors qu'une partie de la communauté a rejeté le document. M. Portugais constate qu'un hiatus important a été posé entre le processus de consultation, et les conclusions qui ont été présentées aujourd'hui, et qui laisse entendre que la consultation a donné lieu à un résultat consensuel, alors que ce n'est pas le cas. La poursuite du chantier nécessitera pourtant que dans le cadre de ses décisions, l'Assemblée puisse s'appuyer sur des balises et des pistes qui auront donné lieu à un consensus. M. Portugais trouve malaisé que l'Assemblée soit placée devant un fait accompli, et qui donne l'impression que le processus de consultation qui a été tenu a été situé à un niveau de simple formalité. M. Portugais signale à l'attention du recteur que l'Assemblée devra être en mesure d'examiner d'autres pistes de solution, et demande que les résultats de la consultation tenue soient pris en compte dans leur ensemble.

Le recteur signale que le bilan fait état des critiques présentées dans le cadre de la consultation, et reflète adéquatement les travaux réalisés dans ce cadre. La présentation du bilan se situe également à un niveau consultatif, et ne constitue pas la conclusion définitive des travaux. Le recteur mentionne que plusieurs des pistes présentées dans le document de consultation ont été reçues favorablement par l'ensemble de la communauté. On doit aussi tenir compte de l'importance de poursuivre ces travaux en fonction de la préparation du budget, qui devra être complétée très prochainement.

Mme Claire Durand mentionne que la consultation a fait ressortir certains constats mais pour lesquels on ne semble pas préciser les conclusions qui devraient pourtant s'imposer. Sur cette question, Mme Durand présente les exemples suivants : en regard du financement déficitaire de la Maîtrise, on propose d'améliorer le passage au doctorat, alors que l'on devrait améliorer le financement des études de deuxième cycle; en regard de certains des services auxiliaires qui présentent une situation déficitaire, il conviendrait d'examiner les situations qui semblent problématiques (par exemple, le fait que les places de la cafétéria soient occupées, dans une proportion importante, par des personnes qui ne prennent pas de repas; les modalités d'inscription aux activités du CEPsum, modalités qui apparaissent déficientes et qui occasionnent problèmes et irritants pour les usagers; l'accessibilité au Service de santé). Mme Durand observe que la situation déficitaire de ces services pourrait être corrigée si l'on se préoccupait du niveau de qualité de ces services.

M. Francis Lagacé mentionne que le déroulement des consultations relatives au document *Baliser notre avenir* et aux chantiers est apparu problématique. Notamment, au cours de l'été, la CASUM s'est retirée du processus, ce qui a diminué le degré de représentativité de la communauté universitaire. M. Lagacé observe également que le document de consultation tenait davantage à un plan d'affaires, en mettant de côté les aspects liés à la pédagogie et aux processus académiques; cette lacune a entraîné une réponse limitée de la part des chargés de cours. M. Lagacé indique que l'approche adoptée par le document de consultation a nui au déroulement du processus dès le départ, et a amené des membres de la communauté à se questionner sur la portée véritable de leur apport dans ce processus.

Le recteur précise que le processus de consultation s'inscrit dans une certaine continuité, notamment à partir du Livre blanc, dans lequel ont fait largement état des orientations de l'Université. Dans cette perspective, le document de consultation *Baliser notre avenir*, tout en restant fondé sur ces orientations, a précisé davantage les enjeux que l'on sera appelé à rencontrer dans le cadre de la réalisation de ces orientations, mais également, et principalement, en regard du contexte financier qui prévaut.

M. Christian Nadeau s'interroge sur la méthodologie qui a été employée pour établir la synthèse des consultations. Une telle synthèse devrait, par exemple, établir des comparaisons entre des éléments comparables. Dans le cas de la consultation, par exemple, on a associé des avis transmis *via* le site web et des avis émanant d'assemblées départementales ou de conseils de Facultés. Dans la mesure où une méthodologie n'a pas été ou ne sera pas précisée, M. Nadeau émet une réserve quant à l'utilité du travail que l'on poursuit actuellement.

Le recteur indique qu'en regard de la préparation de la synthèse des consultations, l'on n'a pas déterminé d'approche méthodologique complexe, dans la mesure où on a plutôt souhaité recueillir et faire état de l'ensemble des avis présentés, et ce, de manière synthétique et immédiate, afin de permettre de poursuivre le processus parallèlement.

M. Nadeau observe que si l'on n'a pas prévu de méthodologie autre qu'informelle ou imprécise, il s'explique mal que l'on mobilise ainsi la communauté universitaire. Il importerait plutôt de se doter d'une approche méthodologique qui permette de comparer des éléments et des données comparables.

Le recteur se dit étonné par la teneur que l'on semble attribuer au bilan qu'il a présenté, et lequel se voulait simple et succinct.

Mme Marianne Kempeneers mentionne que le doyen de la Faculté des arts et des sciences a présenté un rapport sur la consultation au Conseil de la Faculté. Elle demande au doyen de présenter une synthèse de ce rapport.

M. Gérard Boismenu précise que le rapport mentionné portait sur une synthèse des rapports préparés par les unités, et ne constituait pas une synthèse de la consultation dans son ensemble. Il précise que les rapports respectifs des Départements et Écoles de la FAS sont disponibles sur leurs sites web, et invite à les consulter. M. Boismenu signale que la synthèse présentée au Conseil de la Faculté comporte des éléments importants afin de rendre compte des lignes de force qui ont ressorti des appréciations présentées par les unités. Les travaux relatifs à la préparation des rapports et de la synthèse se sont déroulés sous diverses formes selon les cas, soit de manière informelle ou dans le cadre d'assemblées départementales.

M. Pierre Moreau observe que si des membres ont exprimé leur étonnement devant la synthèse présentée, il se dit pour sa part surpris d'entendre que le document de consultation aurait été rejeté. À la Faculté de pharmacie, le document a été discuté au Conseil de la Faculté. Si des éléments ont été critiqués ou commentés, il n'a pas apparu approprié de rejeter le document. M. Moreau s'explique mal cette attitude, et estime que l'on devrait plutôt travailler ensemble à définir des solutions afin d'assurer l'avenir de l'institution.

M. Louis Dumont observe que l'on se trouve en présence de deux perceptions différentes et qui montrent un clivage entre la direction de l'Université et la communauté universitaire. Rappelant que la résolution adoptée par l'Assemblée des professeurs membres du SGPUM —par laquelle ils rejetaient le document *Baliser notre avenir*— comportait des *attendus* sur le fait que ce document proposait des moyens qui compromettaient la mission de l'Université et des stratégies dont l'une reposait sur l'attrition du corps professoral, M. Dumont constate que si la version la plus récente du document de consultation ne comporte

plus le terme « attrition », l'esprit de la stratégie proposée a été préservé. M. Dumont estime que le bilan des consultations présenté par le recteur n'apparaît pas représentatif des avis qui ont ressorti des assemblées départementales, dont une proportion importante a rejeté le document de consultation.

Le recteur s'objecte à l'interprétation de M. Dumont. Il précise que le bilan constitue une présentation qualitative et fidèle des différents avis recueillis dans le cadre de la consultation, et dont l'utilité première est de guider la communauté dans l'identification de pistes de solution.

Mme Sophie Cuvelliez signale que si le but de la diffusion du document *Baliser notre avenir* était de mettre en place un réseau de consultation, cet objectif n'a pas été atteint. Elle mentionne que pour la Faculté de médecine vétérinaire, le taux de participation des professeurs à la consultation a été peu élevé et peu représentatif. Mme Cuvelliez explique qu'en regard de la situation actuelle, le problème principal de l'institution est lié à des questions de confiance et de respect. Considérant les modalités selon lesquelles s'est déroulée la consultation, Mme Cuvelliez suggère de reprendre ce travail.

Le recteur convient que le processus de consultation a constitué un exercice qui a montré certaines limitations. Il précise par ailleurs que le travail relatif aux chantiers doit être poursuivi, et que l'étape de la consultation ne constituait l'aboutissement premier de cette démarche. Dans cette perspective, la communauté reste invitée à poursuivre la réflexion et le travail commencés.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques se dit surpris par certaines des interventions présentées. Considérant les documents déposés dans le cadre de la consultation et le résultat des échanges et des travaux tenus, il apparaît inexact de dire que le document *Baliser notre avenir* a été rejeté par toutes les instances qui l'ont étudié. Si, d'une part, on tient compte des oppositions qui ont été exprimées, on doit également, d'autre part, tenir compte des avis qui ont reçu favorablement le document dans son ensemble, et donner suite aux avis présentés. Le *provost* signale qu'un document sera présenté en janvier prochain, et qui va rendre compte de tous ces aspects. Le *provost* convient qu'un certain malaise a été constaté en regard de la modalité de consultation. Par ailleurs, il importe de tenir compte des idées qui ont été exprimées dans ce cadre, et d'en tirer un rapport qui soit nuancé, et qui rende compte de tous les aspects présentés. Le *provost* signale que des sujets tels que le soutien à la réussite et la pertinence des programmes constituent des questions importantes, qui ont donné lieu à des consensus favorables dans le cadre de la consultation. Ces questions touchent à des aspects autres que les aspects financiers. Le *provost* souligne qu'au terme de la consultation, il importera de rendre compte des avis et des propositions qui en ont ressorti, dans le cadre d'un rapport plus définitif. C'est seulement par la suite que l'on pourra dégager des balises et des orientations. Sur l'éventualité de reprendre l'exercice de consultation, le *provost* présente une réserve quant à une telle modalité, car le processus de consultation servira également à la préparation du budget.

M. Michel Seymour mentionne que des réserves majeures ont été présentées, tant en regard du processus de consultation qu'en regard du document de consultation ou que de la méthodologie utilisée pour l'analyse et la synthèse des résultats. M. Seymour émet également une réserve quant aux résultats de l'exercice, considérant l'échéance très courte dont on dispose pour le compléter (mi-janvier). Par ailleurs, M. Seymour invite l'Assemblée à prendre acte que des éléments du document et de la consultation ont été rejetés, et que, dans plusieurs cas, cette décision a été inscrite dans une résolution.

Mme Marianne Kempeneers présente une proposition. Elle propose de repartir le processus de consultation sur une nouvelle base, et de mettre de côté le document *Baliser notre avenir*, ainsi que le bilan des consultations présenté aujourd'hui par le recteur. Mme Kempeneers explique que le processus apparaît mal engagé; dans cette perspective, elle ne perçoit pas que la présentation d'un nouveau document en janvier prochain permettra de résoudre cette problématique. Mme Kempeneers présente sa proposition comme suit : il est proposé de mettre de côté le document *Baliser notre avenir*, ainsi que la synthèse des consultations présentée en séance par le recteur, et de repartir sur de nouvelles bases qui reposent sur une véritable concertation de toutes les composantes de l'institution. La proposition est appuyée.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques demande si la modalité proposée sera effectuée à partir d'un document.

M. Louis Dumont comprend que la modalité proposée consistera à consulter l'ensemble de la communauté universitaire sur les moyens de réduire les coûts et d'augmenter les revenus. Cette

démarche de consultation pourra être appuyée par les travaux d'un comité qui serait composé de représentants de la communauté universitaire.

M. Jean-Marie Van Der Maren mentionne que la consultation tenue a été effectuée selon diverses modalités, soit par le site web, soit dans le cadre d'assemblées départementales ou facultaires. Il apparaîtrait important de ne pas ignorer le travail qui a été réalisé dans ce cadre.

Le vote est demandé en regard de la proposition présentée par Mme Kempeneers.

Il est proposé de procéder au vote par la tenue d'un scrutin secret; la proposition est appuyée.

L'assemblée se prononce en regard de la proposition de vote secret; la proposition est adoptée, à la majorité.

Aux fins de la tenue du scrutin secret, l'Assemblée, à l'unanimité, désigne comme scrutateurs Mme Karine Tousignant et M. Pierre Jalbert, du Secrétariat général.

L'Assemblée procède au vote secret; la proposition est adoptée, à la majorité.

Mme Claire Durand signale de tenir compte du fait que dans des services qui présentent des situations problématiques, les membres du personnel sont conscients des problèmes qui ont cours, mais déplorent que l'on ne tienne pas compte de leurs suggestions en regard de solutions et d'actions concrètes.

En lien avec la proposition adoptée, le provost et vice-recteur—Affaires académiques présente une proposition à l'effet que l'Assemblée mandate son Comité de nomination en vue de déterminer la composition du comité de consultation, et de présenter des recommandations en vue de la nomination des membres de ce comité. La proposition est appuyée.

M. Michel D. Laurier mentionne qu'il conviendrait de prévoir un échéancier des travaux de ce comité, étant donné l'urgence de la situation à traiter.

Le provost et vice-recteur—Affaires académiques propose un amendement à la proposition qu'il a présentée, de manière à demander au Comité de nomination de l'Assemblée de faire rapport à la réunion du mois de janvier 2010, et de manière à demander au comité de consultation de faire rapport à la réunion du mois de février 2010. Le provost propose également d'opérationnaliser la proposition en indiquant que les recommandations du Comité de nomination soient déterminées selon les principes usuels de représentativité.

Considérant ces échéances, M. Gérard Boismenu demande si le mandat du comité de consultation sera exclusivement lié à la confection du budget, ou s'il sera davantage rattaché au travail de relance.

Le provost et vice-recteur—Affaires académiques précise que l'opération de relance sera inscrite en regard du prochain budget. Les analyses faites dans ce cadre vont déterminer les choix budgétaires.

M. Boismenu s'informe des échéances relatives à la présentation du budget.

Le vice-recteur exécutif indique que le processus de budgétisation est déjà en cours et que l'échéance pour la présentation du budget a été fixée au mois d'avril prochain. Le vice-recteur mentionne par ailleurs que le délai actuel apparaît très court pour la tenue d'une consultation qui sera effectuée à la grandeur de l'institution, d'autant que l'exercice demandé apparaît complexe et exigeant, et exigera un certain délai de réalisation.

M. Louis Dumont observe que le travail du comité de consultation pourra avoir une durée plus prolongée, par exemple d'environ six mois. Par ailleurs, le comité sera en mesure de présenter, à plus court terme, des recommandations plus spécifiques portant sur le budget. Il convient qu'il n'apparaît pas

réaliste de considérer que la consultation pourra être complétée en un mois. Par contre, ce délai reste suffisant au comité pour présenter certaines recommandations sur le budget.

M. Milton Campos invite les membres de l'Assemblée à tenir compte de l'urgence des travaux à compléter et à ne pas alourdir le processus inutilement le déroulement de la consultation. Il suggère aux membres de transmettre au comité leurs suggestions quant aux moyens de tenir une consultation selon un processus minimal et qui ne présente pas de lourdeur administrative.

M. Samir Saul dit partager l'avis présenté précédemment par le vice-recteur exécutif sur le processus de consultation.

M. Giovanni De Paoli mentionne convient des suggestions présentées sur le déroulement de la consultation et du travail du comité. Par ailleurs, il conviendra de tenir compte du travail qui a déjà été réalisé au niveau des unités et des instances. De cette façon, il sera éventuellement possible de réduire les délais dans lesquels le comité aura complété son travail.

M. Mario Roy demande que la composition du comité de consultation comporte des représentants du personnel non enseignant.

M. Christian Nadeau mentionne qu'il conviendra de s'assurer de ne pas répéter les erreurs de la première consultation. Bien qu'il soit possible et acceptable que, en raison des courts délais dont on dispose, de prévoir des modalités de consultation plus informelles, il importera que la consultation s'appuie sur des indicateurs et des comparables précis.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques demande des précisions sur les délais qui seront indiqués au comité de consultation.

M. Jean Portugais propose un amendement à la proposition présentée par le *provost*, afin d'indiquer que le comité de consultation fasse rapport à l'Assemblée dans les meilleurs délais; la proposition d'amendement est appuyée, et adoptée, à l'unanimité.

La proposition ainsi amendée se lit comme suit : Il est proposé de créer un comité de consultation sur la situation financière de l'Université, et de confier au Comité de nomination de l'Assemblée le mandat de présenter ses recommandations quant à la composition de ce comité, déterminée selon les principes usuels de représentativité. Le Comité de nomination fera rapport à l'Assemblée lors de sa réunion du 18 janvier prochain; le comité de consultation ainsi constitué devra, par la suite, faire rapport à l'Assemblée dans les meilleurs délais.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition, telle qu'amendée, est adoptée, à l'unanimité.

AU-514-8a)

Résolution relative au document de consultation *Baliser notre avenir*

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité (37 voix pour, 28 voix contre et 2 abstentions étant inscrites à la suite de la tenue d'un scrutin secret),

l'Assemblée universitaire convient de mettre de côté le document *Baliser notre avenir* ainsi que la synthèse des consultations, présentée en séance par le recteur, et convient de repartir sur de nouvelles bases qui reposent sur une véritable concertation de toutes les composantes de l'institution.

AU-514-8b) Résolution relative à la mise sur pied du comité de consultation

Considérant l'adoption de la résolution consignée à la délibération AU-514-8a),

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire crée un comité de consultation sur la situation financière de l'Université, et confie à son Comité de nomination le mandat de présenter ses recommandations quant à la composition de ce comité, déterminée selon les principes usuels de représentativité. Le Comité de nomination fera rapport à l'Assemblée lors de sa réunion du 18 janvier prochain; le comité de consultation ainsi constitué devra, par la suite, faire rapport à l'Assemblée dans les meilleurs délais.

AU-514-9 COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CNAU
- Recommandation relative à la nomination d'un membre
étudiant au Comité de la recherche
A-21/514^e/775

AU-514-9

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU à faire rapport.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente la recommandation du CNAU, consignée au document A-21/514^e/775, en vue de la nomination d'un membre étudiant au Comité de la recherche.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,
et à l'unanimité,

l'Assemblée nomme, au Comité de la recherche, M. Alexandre Beaupré-Lavallée (étudiant au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation), à titre de membre étudiant, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2011.

AU-514-10 COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL—CSCP
- Rapport concernant les pratiques d'embauche
des professeurs invités et des chercheurs invités
A-21/511^e/759, 759.1

AU-514-10

Le président des délibérations invite le président du Comité du statut du corps professoral—CSCP à faire rapport.

M. Denis Monière souhaite d'abord remercier les membres du Comité du statut du corps professoral du travail assidu qu'ils ont accompli sur ce dossier. M. Monière présente le rapport du CSCP relatif au mandat qui lui avait été confié d'examiner les pratiques d'embauche des professeurs invités et des chercheurs invités. La présentation de M. Monière se reporte au document A-21/513^e/759. M. Monière rappelle que dans le cadre du mandat qui avait été défini, le CSCP devait faire rapport sur l'encadrement normatif du statut de professeur invité et de chercheur invité. M. Monière présente des précisions sur la démarche suivie par le Comité, et laquelle a comporté, notamment, la cueillette d'éléments d'information et de données sur cette catégorie de professeurs dans les universités comparables et dans les différentes Facultés de l'Université, la consultation de doyens ainsi que de représentants du SCCUM et du SGPUM. Des données du BPE ont permis de tracer un « portrait de groupe » (s'étalant sur les années 2003 à 2008), sur les caractéristiques des professeurs et des chercheurs invités de l'Université et sur les pratiques (page 4 du rapport). Le Comité a également examiné les données relatives à la diplomation de ces professeurs et chercheurs, à la provenance des

professeurs, et aux conditions de rémunération (page 5). Dans ses conclusions, le Comité a observé que l'on se trouve devant une situation de détournement du statut de professeur invité et de chercheur invité, notamment en raison du fait que le statut de professeur de formation pratique ou professeur de formation professionnelle, adopté il y a quelques années par l'Assemblée universitaire, n'est pas entré en vigueur. Au terme de ses travaux, le Comité a formulé quatre recommandations en vue de baliser le statut de professeur invité; M. Monière donne lecture des recommandations, consignées à la page 6 du document A-21/513^o/759. Par ailleurs, M. Monière précise que le Comité n'a pas jugé pertinent d'analyser la situation des chercheurs invités, car ce statut apparaît balisé convenablement, et que l'on n'a pas relevé de cas problématique à l'égard de ce statut.

M. Francis Lagacé présente une réserve sur la recommandation indiquant de limiter à trois ans la durée maximale des contrats successifs des professeurs invités. Sachant que dans certains cas, des professeurs invités occupent des postes qui devraient être attribués à des chargés de cours, et considérant que le lien d'emploi des chargés de cours est limité à deux ans, M. Lagacé demande que la même durée soit indiquée pour la durée des contrats des professeurs invités. Sur l'application des normes après la mise en vigueur du statut de professeur de formation pratique ou professeur de formation professionnelle, M. Lagacé ne voit pas de raison de normaliser un principe d'un côté, et, d'un autre côté, d'arrimer ce principe à une question pratique. Ainsi, dans la pratique, on engage des professeurs invités pour suppléer au fait que le statut de professeur de formation pratique ou professeur de formation professionnelle n'est pas en vigueur, bien qu'il existe un statut de chargé de formation pratique, par lequel on pourrait engager ces personnes. Par ailleurs, M. Lagacé signale que la question du statut de professeur de formation pratique ou professeur de formation professionnelle étant rattachée à un élément de la négociation en cours entre l'Université et le SGPUM, il conviendrait de ne pas référer à ce statut dans le cadre des recommandations du CSCP. M. Lagacé propose donc de retirer la recommandation 4 présentée dans le rapport du Comité. M. Lagacé indique que dans le cas où ces modifications ne seraient pas apportées aux recommandations, il se prononcera contre l'adoption du rapport.

Relativement à la recommandation 1, Mme Claire Durand observe que les qualifications peuvent varier selon les unités; elle suggère de préciser dans la recommandation « dans l'unité où ils sont invités ». Sur la recommandation 3, Mme Durand s'informe des raisons pour lesquelles on informe les assemblées départementales ou facultaires uniquement pour l'embauche de professeurs qui sont invités pour une durée de moins de six mois.

M. Monière présente des éléments de réponse en regard des interventions de M. Lagacé et de Mme Durand. Il explique que le Comité a retenu la durée de trois ans pour la durée maximale des contrats successifs car elle correspond à une pratique courante dans les universités comparables à l'Université. Cette durée constitue une balise, mais peut être variable. Le Comité a voulu définir une solution à la fois réaliste, pratique et souple. Sur la recommandation 4, M. Monière indique que celle-ci veut sensibiliser à l'application de ce statut, considérant que plusieurs Facultés ont signalé des besoins en cette matière. Sur l'ajout proposé à la recommandation 1, M. Monière précise que cela n'aura pas de portée significative, puisque ce sont les unités qui procèdent aux embauches. Sur la recommandation 3, M. Monière mentionne que cette modalité constitue simplement une modalité d'information et de transparence. Il précise que selon la convention, l'embauche des professeurs invités pour une période de six mois et plus est inscrite à l'assemblée départementale.

M. Francis Lagacé signale que de manière générale, la durée des contrats des professeurs invités dans les universités est, en moyenne, de un an. Parmi les universités comparables, à l'Université Laval, la durée des contrats des professeurs invités est limitée à deux ans. M. Lagacé réitère que dans le cas où la recommandation 2 ne sera pas modifiée dans ce sens, il rejettera le rapport.

Le président des délibérations signale que le rapport appartient au Comité.

M. Samir Saul rappelle que le mandat confié au Comité comportait les questions suivantes : la définition d'un professeur invité; les circonstances et les besoins pour lesquels un professeur invité ou un chercheur invité peut être engagé ; les qualifications requises du professeur invité ou du chercheur invité ; les fonctions devant être exercées par le professeur invité ou par le chercheur invité ; la durée de la présence du professeur invité ou du chercheur invité à l'Université ; la rémunération du professeur invité ou du chercheur invité. M. Saul constate que le rapport ne répond pas à toutes ces questions. Des éléments de réponse sont présentés sur la définition du professeur invité et sur les circonstances d'embauche, mais sans que des

précisions soient présentées dans les recommandations. Le rapport apporte des réponses satisfaisantes sur les qualifications. Par ailleurs, M. Saul considère que la durée minimale des contrats proposée par le Comité (trois ans) apparaît étendue, considérant que ce statut répond à des besoins ponctuels. Sur la recommandation 4, M. Saul signale que celle-ci entretient une certaine confusion quant au détournement du statut du professeur invité. M. Saul indique que le rapport présenté doit être revu, car il ne répond pas à tous les aspects du mandat qui avait été confié.

M. Jean Portugais adresse une question au président des délibérations sur le fait que l'on ne pourrait pas demander d'apporter des amendements au rapport présenté. Il demande lequel de ces deux documents —le *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* et le *Guide de procédure des assemblées délibérantes*— a préséance à l'Assemblée.

Le président des délibérations explique que le *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* a préséance. Dans les cas où aucune disposition ne serait prévue par ce Règlement, l'Assemblée se réfère, en premier lieu, au *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, et, en second lieu, au Code Morin. Sur la possibilité d'apporter des amendements aux rapports présentés par les comités de l'Assemblée, le président des délibérations réfère à l'article 31 du *Règlement de régie interne*, lequel énonce que, au terme de la discussion générale sur un rapport, « l'Assemblée peut notamment procéder à l'étude d'ensemble du rapport ou le retourner immédiatement au Comité. Dans ce dernier cas, le comité invite les membres de l'Assemblée qui le désirent à faire valoir leur point de vue sur la teneur du rapport ou y proposer des modifications. »

M. Portugais propose le renvoi du rapport déposé au Comité du statut du corps professoral ; la proposition est appuyée.

Le président des délibérations signale que la proposition de renvoi est recevable à ce point ; par ailleurs, plusieurs membres ont demandé la parole.

M. Louis Dumont suggère de compléter la période de questions et de vérifier si, au terme de l'étude du rapport, il y aura lieu de le retourner au Comité.

M. Portugais demande de réserver sa proposition jusqu'à la fin de la période de discussion et de questions. L'Assemblée convient de cette demande.

M. Mohamed Ben Amar s'informe du nombre actuel de professeurs invités et du salaire moyen attribué. Il s'informe également si une enveloppe budgétaire spécifique est attribuée à ce statut.

M. Monière mentionne que l'on a dénombré 564 contrats pour une période de cinq ans, ce qui présente une moyenne d'environ 100 professeurs invités engagés par année. Le salaire moyen est de 32 867 \$; une proportion de 23 % de ces professeurs est engagée sans rémunération.

M. Ben Amar s'informe de la portion du budget réservée à ces professeurs.

M. Monière indique qu'il n'y a pas de budget spécifique attribué à ce statut. Ces professeurs étant engagés selon les besoins ponctuels des Facultés, celles-ci soumettent les demandes budgétaires relatives à leur embauche, lesquelles sont acceptées ou non selon le cas.

M. Milton Campos demande des précisions sur le fait que la recommandation 1 concerne les professeurs invités mais non les chercheurs invités. Il explique que la perspective retenue par cette recommandation pourrait faire en sorte que l'on ne pourrait pas inviter des spécialistes reconnus. M. Campos signale que la durée maximale proposée pour les contrats dans la recommandation 2 apparaît excessive ; il suggère de la limiter à deux ans. Sur la recommandation 3, M. Campos s'interroge sur l'utilité d'informer l'assemblée départementale, si celle-ci n'a pas à se prononcer sur les embauches d'une durée de moins de six mois. Sur la définition actuelle du professeur invité (page 3 du rapport), M. Campos observe qu'il n'apparaît pas approprié de demander à ces professeurs de participer aux tâches liées à l'administration et au fonctionnement de l'institution). M. Campos indique son désaccord en regard de la recommandation 4, car les questions qui y sont mentionnées concernent un dossier différent, qui doit être distingué de la question des professeurs invités.

M. Monière précise que l'un des principes qui a fondé les travaux du Comité est lié au respect de l'autonomie et la spécificité des Facultés. Dans cette perspective, le Comité a estimé préférable de ne pas définir un cadre réglementaire restrictif, mais de plutôt outiller les unités en leur fournissant des balises de fonctionnement. Au niveau de la détermination des fonctions rattachées au statut de professeur invité, M. Monière signale que ce statut ne peut pas être assimilé au statut d'un chargé de cours. M. Monière ajoute par ailleurs que par ce statut, l'on ne saurait exclure le professeur invité de tous les aspects de la vie départementale.

M. Michel D. Laurier présente un avis favorable en regard du rapport présenté. Relativement à la recommandation 4, M. Laurier rappelle que le statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle a été adopté par l'Assemblée il y a six ans, et que, depuis, aucune suite n'a été donnée en regard de l'application de ce statut. Il précise que ce statut ne constitue pas une variante du statut de chargé de formation pratique ou d'un autre statut déjà existant, mais constitue un statut spécifique et répondant à des besoins particuliers. M. Laurier mentionne que ces besoins sont toujours exprimés, et qu'il y a lieu d'y répondre en donnant les suites appropriées.

M. Laurence McFalls convient de la définition de balises souples. Par ailleurs, il estime que la durée maximale de trois ans n'est pas appropriée. Il se demande si cette modalité sera applicable, considérant que l'engagement de professeurs invités est parfois financé par certains organismes.

Mme Michelle Brochu mentionne que des chercheurs invités sont parfois rattachés à d'autres instituts mais remplissent des tâches d'encadrement ou d'enseignement. Elle aurait souhaité recevoir des précisions quant à ce qui constitue ce statut. Rappelant que le Comité a mentionné dans son rapport que la situation des chercheurs invités n'a pas présenté de cas problématiques, Mme Brochu demande quelles caractéristiques permettraient de qualifier la situation d'un chercheur invité comme problématique.

M. Monière indique que l'on n'a pas identifié de situations liées à des chercheurs invités qui présentaient les caractéristiques d'une situation problématique.

Mme Frédérique Gardye mentionne que la communauté des chargés de cours est préoccupée par ce dossier, pour lequel il lui apparaît important que des balises claires soient définies et comportent des critères opérationnels. Sur ce point, le rapport présenté apparaît décevant. Mme Gardye partage l'avis présenté par M. Samir Saul sur le fait que plusieurs éléments du dossier n'ont pas été traités par le rapport. Sur le principe de souplesse, Mme Gardye remarque qu'un tel principe est acceptable, mais ne doit pas servir à tolérer des situations problématiques, pour lesquelles elle présente deux exemples. Relativement à la recommandation 4, Mme Gardye ne voit l'utilité de mettre de l'avant un nouveau statut professoral pour parvenir à baliser une question que l'on tarde à régler. Mme Gardye s'informe de la proportion de professeurs invités qui sont engagés à mi-temps ou pour une durée raisonnable, comparativement à la proportion de professeurs invités engagés pour des périodes prolongées pouvant aller jusqu'à plus de huit ans.

M. Monière indique que le Comité n'a pas abordé cette question selon l'angle présenté. Il précise que la durée moyenne des contrats est de cinq mois, notamment à la Faculté des arts et des sciences. M. Monière rappelle que le Comité a mentionné dans son rapport que la durée des contrats présentait des variations importantes. Il explique par ailleurs que dans la mesure où l'on souhaitera encadrer cette situation, le Comité a choisi de proposer des balises qui guideront les décisions relatives à l'embauche de professeurs invités. Au contraire, si l'on choisit de laisser la situation telle qu'elle se présente actuellement, on se trouvera devant des situations problématiques ou aberrantes, comme celles évoquées par Mme Gardye. Il ne conviendrait pas de définir une réglementation rigide simplement pour traiter de cas isolés, d'autant que ces cas s'expliquent souvent par le fait que l'on ne dispose pas du statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle.

M. Jacques Gresset présente un avis favorable en regard du rapport présenté. Il signale que l'on doit réaliser que dans certains cas, on a choisi de situer des personnes dans le statut de professeur invité plutôt que dans celui de professeur adjoint, parce que la tâche demandée se trouvait surpondérée en matière d'administration et de gestion, comparativement à la fonction d'enseignement et de recherche. M. Gresset estime que la manière dont le Comité a traité et résolu le problème apparaît raisonnable, et que la solution proposée apparaît acceptable, bien qu'il s'agisse d'une solution temporaire.

M. Louis Dumont remercie le Comité pour le rapport présenté. M. Dumont fait part de remarques sur certains éléments du rapport. La présentation des données apparaît limitée, notamment en raison du nivellement selon des moyennes facultaires qui a été effectué. M. Dumont aurait souhaité que le document comporte, en annexe, des données plus détaillées, notamment des données sur le nombre de personnes engagées comme professeurs invités au cours des années allant de 2003 à 2008, sur le nombre de contrats attribués par personne, et sur certaines autres variables (durée des contrats, proportion d'hommes et de femmes, etc.). La présentation de telles données permettrait de savoir à quel niveau situer ces personnes qui tolèrent le statut de professeur invité durant plusieurs années, alors qu'il s'agit d'un statut précaire. Dans l'éventualité où le rapport serait retourné au Comité, M. Dumont invite celui-ci à consulter les données dont dispose le BPE sur ces éléments. Sur le salaire moyen, estimé à 32,867 \$, M. Dumont signale qu'il y aurait lieu de présenter des précisions sur l'étalement des rémunérations associées à ce statut, et sur les montants minimum et maximum qui sont en vigueur dans les unités. Cela permettrait, par exemple, de vérifier si ces personnes sont rémunérées selon un niveau correspondant dans toutes les unités. M. Dumont mentionne qu'une recommandation devrait porter sur la possibilité d'imposer aux unités de limiter le nombre de professeurs invités, afin de prévenir une situation de déséquilibre entre le nombre de professeurs réguliers et le nombre de professeurs d'un statut différent. M. Dumont observe que les recommandations 1 à 3 pourraient être applicables de manière immédiate. De plus, le fait de mettre de côté la recommandation 4 n'empêcherait pas de mettre en application les autres recommandations, pour lesquelles il n'apparaît pas incontournable d'interpeller les interlocuteurs concernés par les discussions sur la mise en vigueur du statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle. M. Dumont proposerait de remplacer la recommandation 4 par une recommandation visant à imposer aux unités une limite quant au nombre de professeurs invités. M. Dumont suggère que le président du Comité reçoive les avis présentés, et en fasse part au Comité, en vue de la présentation d'un rapport bonifié.

Mme Renée Béland signale qu'à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, des personnes qui avaient auparavant étaient embauchées selon un autre statut ont été embauchées selon le statut de professeur invité. Mme Béland demande quelle recommandation est formulée par le Comité en regard d'une telle situation, et si, par cette recommandation, on cherche à encourager les unités à utiliser le statut de professeur invité.

M. Monière indique que la décision d'engager des professeurs invités relève des instances de l'unité, soit de l'assemblée départementale pour les contrats d'une durée de six mois ou plus, soit du comité de nomination pour les contrats de moins de six mois. M. Monière indique qu'il n'apparaîtrait pas logique de fixer un nombre limite de professeurs invités par unité. On doit plutôt faire confiance aux instances qui procèdent aux nominations ou aux engagements, d'autant que dans le cas des contrats de longue durée, les décisions sont prises en assemblée départementale. Si celle-ci décide d'engager un nombre donné de professeurs invités, elle devra également assumer les responsabilités liées à ces engagements.

M. Gérard Boismenu souhaite signaler que, pour avoir déjà été membre du CSCP, il peut comprendre les raisons qui ont amené le Comité à établir un lien entre l'utilisation du statut de professeur invité et le statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle. Le fait est que lorsque l'on consulte les Facultés sur ces questions, la relation entre ces deux statuts est fréquemment soulignée, et amène parfois à envisager que l'application du statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle comme pouvant constituer une solution. Lorsque l'on adopte une vision d'ensemble de l'étude de ces problématiques, le rapprochement entre ces deux statuts se pose de manière naturelle et spontanée. M. Boismenu souhaite par ailleurs apporter des précisions sur la situation de l'utilisation du statut de professeur invité à la Faculté des arts et des sciences, considérant les exemples qui ont été mentionnés précédemment et qui concernaient cette Faculté. M. Boismenu précise que la FAS, qui compte en moyenne 26 unités académiques, engage six professeurs invités sur une base de cinq ans, ce qui ne constitue pas un usage abusif de ce statut. Relativement au statut de professeur invité, M. Boismenu souligne un aspect important de ce statut et qui est lié à la dimension de l'internationalisation des enseignements et des programmes de formation. Notamment, les ententes établies au niveau international accentuent la mobilité des professeurs, ainsi que des étudiants. Dans ce contexte, le principe de souplesse qui accompagne les recommandations du CSCP apparaît approprié.

Mme Louise Larivière demande si le rapport porte uniquement sur le statut de professeur invité, ou s'il étudie également le statut de chercheur invité. Mme Larivière porte à l'attention de M. Monière deux situations observées au Département de linguistique et de traduction de la FAS, soit la situation d'une personne qui occupe depuis de nombreuses années un poste de professeur invité, et celle d'un chargé de

cours à qui on a attribué le statut de professeur invité dans l'attente d'un poste de professeur. Mme Larivière demande si le statut de professeur invité peut être utilisé à des fins de probation.

M. Monière précise que le Comité ne s'est pas attardé sur le statut de chercheur invité, car celui-ci est déjà balisé par les statuts, lesquels indiquent qu'il doit être rattaché à une autre institution et qu'il possède un statut équivalent à celui de professeur adjoint. Relativement aux situations signalées, M. Monière précise que le Comité ne peut pas régler les cas individuels ou marginaux. Le cadre de son mandat est plutôt de définir des normes qui pourront être appliquées à l'ensemble des personnes concernées par ce statut.

M. Jean Portugais mentionne qu'il existe des cas où un chercheur invité qui ne répond pas aux normes définies par les statuts est embauché pour une période temporaire. Relativement au rapport du Comité sur le statut de professeur invité, M. Portugais propose d'y intégrer, pour l'année en cours, des données sur la ventilation des personnes classées selon ce statut, indiquant, notamment, le nombre de professeurs invités par unités, les critères de classement, etc. Ces données permettraient de vérifier si à la suite de l'application des recommandations, le nombre de professeurs invités aura augmenté ou diminué.

M. Francis Lagacé constate que le statut de professeur invité est utilisé dans l'attente de l'entrée en vigueur du statut de professeur de formation pratique et de professeur de formation professionnelle. Par ailleurs, il estime que le fait de détourner un statut pour un autre statut qui n'est pas encore en vigueur ne doit pas permettre d'accréditer une activité incorrecte. M. Lagacé signale une autre situation qui lui semble poser une question éthique, soit celle où on engage une personne selon le statut de professeur invité alors qu'elle ne répond pas aux critères de ce statut. M. Lagacé estime qu'un professeur invité est avant tout une sommité dans son domaine, ce qui n'est pas le cas de tous les professeurs invités engagés par l'Université. Une telle démarche consiste en fait à soustraire du travail à une accréditation syndicale.

M. Monière ne partage pas l'avis présenté par M. Lagacé sur la définition d'un professeur invité. Il explique qu'un professeur invité serait plutôt quelqu'un qui apporte une valeur ajoutée à la formation, en raison de l'expertise qu'il détient dans un domaine donné, peu importe qu'il soit ou non une sommité dans son domaine de qualification. M. Monière rappelle qu'en ce qui concerne le statut de professeur invité, on doit se pencher sur un statut pour lequel on n'a pas spécifié de qualifications précises. De ce fait, la définition du statut de professeur invité comporte une zone d'imprécision, avec laquelle le Comité a tenté de composer, en définissant des balises qui permettront certaines clarifications en regard de l'utilisation de ce statut. M. Monière précise par ailleurs que si, à l'Université, on semble associer des problématiques à ce statut, ce n'est pas nécessairement le cas dans d'autres institutions comparables ; c'est dans cette perspective que le Comité a défini des recommandations qui lui semblent résoudre l'essentiel des problèmes posés en regard de ce statut.

M. Louis Dumont souhaite rappeler au Comité la demande concernant la présentation de données sur les budgets concernés par l'application du statut de professeur invité, dont les coûts relatifs à l'utilisation de ce statut pour chacune des unités, ainsi que des données d'information sur la masse salariale des professeurs invités et sur le niveau auquel celle-ci se situe dans les différentes unités.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer en regard de la proposition de renvoi du rapport au Comité, présentée par M. Portugais.

Le vote est demandé en regard de la proposition de renvoi.

L'Assemblée procède au vote, et adopte la proposition de renvoi, à la majorité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, dix voix contre et deux abstentions étant inscrites,

l'Assemblée universitaire adopte une résolution de renvoi en regard du Rapport concernant les pratiques d'embauche des professeurs invités et des chercheurs invités (document A-21/511^o/759) au Comité du statut du corps professoral—CSCP.

AU-514-11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-514-11

La séance est levée à 17 heures.

AU-514-12

PROCHAINE SÉANCE

AU-514-12

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 janvier 2010, à 14 h.

Adopté tel que modifié le 18 janvier 2010 – Délibération AU-515-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier